

Volume 10 Prix : 0.60

HISTOIRE
ANECDOTIQUE
DE
LA GUERRE

PAR

FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY

10
LES
PRISONNIERS ALLEMANDS
ET LES
PRISONNIERS FRANÇAIS

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

4e ÉDITION

HISTOIRE ANECDOTIQUE
DE LA GUERRE

VOLUME 10

Les Prisonniers allemands
et les Prisonniers français

HISTOIRE
ANECDOTIQUE

DE

LA GUERRE

PAR

FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY

10

Les Prisonniers allemands et les Prisonniers français.

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

Cet ouvrage ne vise nullement à dévoiler les plans militaires ou les secrets diplomatiques. Nous estimons que bien des années se passeront sans doute avant que le récit certain des événements actuels puisse être raisonnablement tenté.

Plus simplement nous avons noté quand ils se produisaient et en les classant au fur et à mesure, de notre mieux, par catégories, les situations remarquables, les incidents multiples et pittoresques, les mesures spéciales qui caractérisent cette époque extraordinaire. Ainsi seront fixés les souvenirs de chacun et préparés de nombreux matériaux à l'usage de ceux qui, un jour, établiront l'histoire définitive de la guerre.

Chaque volume a été écrit avec un souci constant de la sincérité et de l'authenticité les plus scrupuleuses. On n'y trouvera que des choses vécues, dont nous nous sommes efforcés à rendre, pour le grand public, la lecture instructive, facile et attrayante.

SOMMAIRE

LES PRISONNIERS ALLEMANDS ET LES PRISONNIERS FRANÇAIS

La Conférence de La Haye.

« Le prisonnier de guerre est un individu que l'ennemi prive momentanément de sa liberté individuelle, en raison de sa participation directe ou indirecte, mais avouée, aux hostilités, et que les lois prescrivent de traiter avec certains ménagements. »

Telle est la définition du prisonnier de guerre posée par l'article 7 du règlement annexé à la Convention concernant les lois et coutumes de la guerre que tous les États représentés à la Conférence de La Haye, sauf la Chine, l'Espagne et le Nicaragua, signèrent le 30 juin 1908.

L'Allemagne signa sous réserve de l'article 44 du règlement portant interdiction « à un belligérant de forcer la population d'un territoire occupé à donner des renseignements sur l'armée de l'autre belligérant et sur ses moyens de défense ».

Trois autres articles précisent la situation des prisonniers de guerre par rapport à la puissance qui les aura capturés :

« Art. 4. — Les prisonniers de guerre sont au pouvoir du Gouvernement ennemi, mais

non des individus ou des corps qui les ont capturés.

« Ils doivent être traités avec humanité.

« Tout ce qui leur appartient personnellement, excepté les armes, les chevaux et les papiers militaires, reste leur propriété.

« Art. 7. — Le Gouvernement au pouvoir duquel se trouvent les prisonniers de guerre est chargé de leur entretien.

« A défaut d'une entente spéciale entre les belligérants, les prisonniers de guerre seront traités pour la nourriture, le coucher et l'habillement, sur le même pied que les troupes du Gouvernement qui les aura capturés.

« Art. 8. — Les prisonniers de guerre seront soumis aux lois, règlements et ordres en vigueur dans l'armée de l'État au pouvoir duquel ils se trouvent. Tout acte d'insubordination autorise, à leur égard, les mesures de rigueur nécessaires. »

*
* *

Par la ruse et par la force. - L'exploit du commissaire. - Le brigadier et le hauptmann.

Comment est-on fait prisonnier? Les circonstances sont multiples mais elles procèdent fatalement de la ruse ou de la force. La ruse joue le plus souvent un très grand rôle, qu'elle soit ou non accompagnée de la force. Les exemples qui suivent le prouveront.

Le 14 septembre 1914, M. Boiron, commissaire de police de Montmorency, attaché à

l'état-major du général commandant le secteur nord du camp retranché de Paris, était venu en mission à Senlis, lorsque des habitants le prévinrent que des soldats allemands arrivaient en voiture.

M. Boiron aperçut, en effet, une calèche attelée de deux beaux chevaux, deux officiers en tenue étaient dans la voiture.

M. Boiron s'avança vers les officiers et leur demanda ce qu'ils venaient faire à Senlis.

L'un d'eux répondit en fort bon français qu'il appartenait, comme pasteur aumônier, à une ambulance cantonnée à Montépilloy, petite commune située à dix kilomètres au nord de Senlis. Il ajouta que lui et son compagnon cherchaient un endroit où déposer quelques blessés allemands et français, soignés jusqu'ici dans leur ambulance.

M. Boiron comprit très vite que les Allemands voulaient se débarrasser de blessés d'un transport difficile, afin de pouvoir regagner leurs lignes avec le reste. Persuadant les officiers que l'état-major de son corps d'armée était près de Montépilloy, il les fit monter dans son automobile et les conduisit à l'ambulance où il trouva réunis : huit officiers allemands, deux médecins-majors principaux, deux aides-majors, un intendant militaire, un sous-intendant, un lieutenant des hussards de la garde, six sous-officiers, vingt-sept soldats allemands du train et de l'infanterie, tous valides et armés, plus quarante blessés allemands peu gravement atteints et douze blessés français.

Payant d'audace, M. Boiron déclara tout le

monde prisonnier ; officiers et soldats rendirent leurs armes ; le commissaire mit le tout soigneusement sous clef.

Le commissaire fit venir un train jusqu'à Barbery, à un kilomètre de Montépilloy, et y embarqua prisonniers blessés et valides.

Ceux-ci s'aperçurent alors qu'ils avaient été joués et que les troupes françaises dont M. Boiron avait annoncé la présence n'étaient pas aussi proches ; mais ils étaient désarmés, habilement séparés par petits paquets..., force leur fut d'obéir.

Quant au commissaire à la fois si courageux et si habile, il a été cité à l'ordre du jour de l'armée.

*
* *

La reddition de ce qui restait de l'escadron du capitaine de Radowitz, fils d'un ancien ambassadeur d'Allemagne à Madrid, fut peu glorieuse pour cet officier.

Un brigadier de cuirassiers français avec deux hommes suivait la lisière d'un bois quand il en vit sortir un capitaine et deux lieutenants allemands suivis d'une dizaine d'hommes. Tous levaient les bras en l'air pour se rendre.

Le brigadier, soupçonneux à bon droit, exigea qu'ils jetassent leurs armes.

Et les officiers allemands, imités par leurs compagnons, envoyèrent loin d'eux sabres et revolvers.

« Voulez-vous, proposa le capitaine, qui parlait un excellent français, que je descende de cheval et que je me couche par terre ?

— C'est ça, couchez-vous par terre. »

Et, capitaine en tête, les cavaliers allemands, abandonnant leurs chevaux, se mirent dans cette humble posture.

Les trois cuirassiers s'approchaient pour capturer ce groupe d'ennemis quand d'autres cavaliers allemands, démontés ceux-là et sans armes, sortirent du bois par petits groupes et rejoignirent leurs camarades.

L'escadron du capitaine de Radowitz s'était, paraît-il, aventuré trop près des lignes françaises au cours d'une reconnaissance et son effectif avait été fort réduit. Les survivants, errants et affamés, s'étaient réfugiés dans le bois.

C'est ainsi que trois cuirassiers ramenèrent à leur lieutenant ravi un capitaine, deux lieutenants et une cinquantaine de uhlans sur lesquels on trouva neuf cents cartouches.

*
* *

Le sous-lieutenant Hanot. - Le sergent Müntz.

Le sous-lieutenant Hanot, du 8e régiment de marche de zouaves, avait été chargé par son colonel, à la suite d'un combat heureux pour nos armes, en mai 1915, de porter un ordre en première ligne dans les nouvelles tranchées que nous venions de prendre. Il s'égara, dépassa ces tranchées et constata bientôt que les Allemands tiraient sur lui de partout. Il résolut de vendre chèrement sa vie.

« Perdu pour perdu, fit-il, j'en tuerai moi aussi ! »

Là-dessus, revolver au poing, il saute dans un boyau ennemi, juste pour se trouver en face de l'officier commandant et lui brûler la cervelle.

Ce boyau était un abri blindé rempli de cartouches. Trois soldats qui s'y trouvaient, dès qu'ils virent leur chef tomber, s'empressèrent de lever les mains, en criant : « Pardon, officier, pardon ! »

Parti en hâte, le sous-lieutenant Hanot n'avait pas eu le temps de recouvrir son képi, son grade était donc très apparent. Comme il parle fort bien allemand, ayant professé le français à Karlsruhe, le sous-lieutenant dit aux trois hommes, d'une voix assurée :

« J'ai avec moi un bataillon et des mitrailleuses, si un seul de vous bronche, je vous fais exterminer tous. Autrement, n'ayez pas peur, il ne vous sera fait aucun mal et vous mangerez chez nous mille fois mieux que chez vous. »

Tout cela fut si bien compris que, tout de suite, d'un autre boyau de communication sortirent un à un, en levant les bras, quatorze autres soldats. Le sous-lieutenant en avait donc capturé dix-sept.

Seulement il se demandait ce qui allait se passer quand les Allemands constateraient qu'il était seul. Maintenir la fable du bataillon qui était censé l'accompagner n'était pas chose facile, et comment regagner nos lignes avec tous ces captifs ?

Le sous-lieutenant Hanot était un homme de prompte décision. Il donna l'ordre à ses pri-

sonniers de sortir de la tranchée, les fit coucher sur le talus et franchir en quelques bonds rapides, sous les balles, les neuf cents mètres qui les séparaient des tranchées françaises. Puis, quand il fut arrivé près du poste de commandement, il les fit défiler au pas de parade, à la grande joie des officiers et soldats français. Trois prisonniers avaient été blessés légèrement pendant le trajet ; quant au sous-lieutenant Hanot, qui fut fait, peu de temps après, chevalier de la Légion d'honneur, il revenait indemne.

*
* *

Le sergent Müntz, de la 8e compagnie du 69e d'infanterie, du 8e corps d'armée allemand, a narré, lors de son interrogatoire, comment il a été fait prisonnier :

C'était après une attaque de nuit, le 26 septembre 1914, en Belgique. Le sergent et quatre hommes aperçoivent deux Français se dirigeant vers une petite maison ; ils les trouvent cachés dans la cave et les font prisonniers. Mais les obus se mettent à tomber drus, aussi se garde-t-on de sortir ; on met les vivres en commun et on passe la nuit dans la maison. Le matin arrive, il serait dangereux de traverser les lignes de feu pour conduire les prisonniers vers l'armée allemande, d'autant plus que les troupes françaises se sont, dans l'intervalle, rapprochées. Les rôles sont alors intervertis : les Allemands se constituent prisonniers et les deux Français les ramènent triomphalement à leurs camarades.

*
* *

La tragique aventure du facteur Michel.

Nous venons de citer une série d'anecdotes concernant des captures de prisonniers où ceux-ci, avec plus d'intelligence, de décision ou de courage, eussent pu échapper à leur sort. Toutefois il ne faudrait pas en déduire que l'on ne devient prisonnier que quand on le veut bien.

Il se produit au contraire beaucoup de cas où il est impossible d'éviter la captivité.

Tels sont les blessés, incapables de se mouvoir ou tout au moins hors d'état de se sauver, les patrouilles, les reconnaissances, les soldats isolés et à la recherche de leur régiment qui tomberont tout à coup au milieu d'un parti ennemi, dix fois supérieur en nombre.

De même, au cours du combat, les survivants d'une unité qui s'est vaillamment défendue se trouvent à un certain moment entourés de toutes parts et sans munitions ni aucun espoir de percer les rangs ennemis.

Ceux de nos compatriotes qui ont su néanmoins échapper à un sort qui semblait fatal n'en deviennent que plus admirables.

M. Marcel Michel, facteur au bureau télégraphique de la place de la Bourse, à Paris, fut incorporé à la mobilisation au 104e d'infanterie. Après une bataille très meurtrière, M. Michel se trouvait, le 22 août 1914, à Ethe (Belgique), où il était resté, avec un certain nombre de ses

camarades, pour ramasser les blessés et ensevelir les morts, quand des troupes allemandes survinrent.

« Sous prétexte, a-t-il raconté, que des femmes auraient tiré sur eux, des officiers décidèrent que le village serait brûlé... On fit alors descendre les soldats français dans la rue. Nous étions environ deux cents. On nous donna l'ordre de lever les bras en l'air et de nous ranger en colonnes par quatre. Puis, en nous tenant la baïonnette dans les reins, on nous conduisit dans une rue déserte où les hommes de notre escorte nous fusillèrent à bout portant ; il y eut plus de vingt morts. Pour ma part je n'avais eu qu'une éraflure faite par une balle qui avait traversé mon pantalon...

« Les blessés et ceux qui n'avaient pas été atteints furent groupés à nouveau et réunis à des civils qu'on était allé chercher dans les caves, On nous entraîna pêle-mêle dans un champ où une soixantaine de soldats allemands étaient rangés sur deux rangs le long d'un des côtés du champ.

« A peine nous étions-nous engagés dans le champ que des soldats commencèrent un feu de salve sur nous. Je me suis jeté à terre avant qu'ils tirent... Deux de mes camarades frappés à mort tombèrent sur moi et me couvrirent de leur corps. Après plusieurs décharges tirées en présence des femmes amenées pour assister à l'exécution de leurs maris, les soldats se retirèrent. »

M. Michel se dégagea et gagna un bois voisin, où il retrouva six de ses camarades. Ils vécurent

là pendant plusieurs mois, se nourrissant de betteraves, de noisettes, de mûres et d'aliments qu'ils allaient chercher dans les villages environnants. Pour se protéger contre le froid, ils construisirent des abris. Enfin, décidés à tout risquer pour s'échapper, ils se dirigèrent vers la frontière hollandaise qu'ils franchirent le 15 février. Le consul de France à Rotterdam les fit rapatrier.

*
* *

Haut les mains et bas les armes ! – « L'épuçoir ». – La fouille.

Au début de la guerre, des Allemands, usant d'un stratagème infâme, annonçaient qu'ils se rendaient et, quand les nôtres s'avançaient vers eux, ils étaient tués à bout portant. Aussi obligea-t-on par la suite les ennemis qui se rendaient à déposer leurs armes et à lever les bras en l'air. Le cri dont ils accompagnaient ce geste : « Pardon, pas kapout » est devenu légendaire.

Immédiatement après la capture, les armes et les munitions sont versées au service de l'artillerie, les équipements à l'intendance, les chevaux avec les harnachements à la remonte.

Les corps ayant capturé les prisonniers ont la charge de les conduire jusqu'aux points d'arrière fixés d'avance par le commandement et où ils seront remis à la gendarmerie. Lorsque ces prisonniers sont très nombreux, le chef d'état-

major de la division constitue une garde spéciale à leur intention.

Quand l'action est terminée, les prisonniers sont dirigés, sous escorte, au quartier général du corps d'armée. Si la capture est importante, il est d'usage qu'ils défilent, au pas de parade, devant le général commandant.

Les prisonniers sont alors divisés par petits groupes placés sous les ordres du plus élevé en grade ou, à défaut, d'un soldat paraissant intelligent.

Les instructions générales ordonnent de séparer les soldats d'origine alsacienne, lorraine ou polonaise des autres prisonniers. Mais ceci ne peut être fait qu'après un interrogatoire.

*
* *

La vermine dont les Allemands sont le plus souvent couverts oblige de les conduire à l'*épuçoir*.

C'est une installation de désinfection insecticide située à l'arrière de nos lignes, sur le chemin d'évacuation des prisonniers.

Le local se compose d'une ou plusieurs pièces nues aux murs passés au crésyl. Des baquets d'eau et une installation de douches abritées par des toiles contre les regards indiscrets le complètent. Point d'étuve, le nombre des vêtements à y passer serait trop grand ; un système pulvérisant une solution antiseptique y supplée.

On devine l'ordre des opérations : déshabillage, tub, douche, si besoin est insecticide

comme rinçage ou dans la douche même. Simultanément d'autres mains assurent l'inspection des vêtements et leur désinfection. Un coup de tondeuse dans les chevelures et les barbes les plus longues ou les plus sales complète le traitement.

Il paraît que celui-ci vexe d'abord énormément les Allemands prisonniers. Certains tentent même de s'y soustraire, il faut les convaincre ; ensuite à peu près tous s'en félicitent.

Aussitôt que possible les prisonniers sont soumis aux formalités de la fouille et de l'interrogatoire.

La fouille consiste à se saisir de tout ce qu'ils peuvent avoir sur eux : papiers privés et administratifs, livret militaire, argent, couteaux, etc.

Les papiers soumis à la traduction donneront souvent d'utiles renseignements, soit sur l'état des esprits en Allemagne lorsqu'il s'agit des lettres reçues, soit sur l unité à laquelle appartient le prisonnier lorsqu'il s'agit de papiers militaires.

On enlève l'argent au prisonnier pour rendre plus difficile une évasion, cet argent est d'ailleurs inscrit à son nom et lui sera rendu intégralement par la suite et par fractions pour son usage personnel. Enfin on lui retire son couteau ou tout autre objet tranchant dont il pourrait faire mauvais usage contre ses gardiens ou contre lui-même.

Un récépissé est délivré au prisonnier constatant la somme d'argent et les objets qui lui furent enlevés et restent sa propriété.

Ce que l'on trouve sur les soldats allemands ne varie guère. Il y a toujours la même cocarde jaune et rouge, le même ruban bicolore, le même brassard d'un blanc douteux qui permet de se reconnaître la nuit, le même petit livre de prières dont le frontispice montre un Christ auquel le voisinage des casques à pointe semble peser davantage que la croix, la même petite glace ornée du portrait de l'empereur, de l'impératrice, du vieux de Moltke ou de Hindenburg, la même cuiller-fourchette, le même bout de pain noir, le même sac de poudre insecticide. De temps à autre, se rencontrent au milieu de ces pauvretés des bijoux féminins dont ils auront à expliquer la provenance : « Kateau te fâme françoze », affirment les plus impudents, ou des valeurs dérobées dans les pillages en France ou en Belgique.

*
* *

L'interrogatoire du prisonnier.

Quand le prisonnier est valide ou lorsqu'il n'est que légèrement blessé, l'interrogatoire suit la fouille. En cas de blessures graves, celui-ci est remis au moment où le prisonnier sera en état de le subir.

Naturellement ce sont des interprètes qui procèdent à l'interrogatoire. Mais il arrive fréquemment, surtout lorsqu'il s'agit d'officiers, que les prisonniers se déclarent prêts à répondre en français.

L'interrogatoire porte sur les nom, prénoms,

lieu d'origine, régiment, bataillon et compagnie du prisonnier ainsi que sur le numéro de la brigade, de la division, du corps d'armée, de l'armée auxquels ils appartiennent. On lui demande aussi généralement les noms de ses chefs.

Si le prisonnier a été pris au cours d'une patrouille ou d'une reconnaissance, il est interrogé sur le but de l'expédition et les résultats qu'elle avait déjà pu obtenir. S'il est resté entre nos mains au cours d'une attaque de l'ennemi ou de notre propre offensive, on lui demande ce qu'il sait de l'opération, des effectifs qui y ont pris part, des pertes subies, des réserves restant disponibles, etc.

L'interprète doit chercher à obtenir des réponses assez précises et complètes pour fournir des indications intéressantes.

Il arrive que les officiers allemands refusent de répondre ; le cas est plus rare pour les sous-officiers et les soldats. Les Alsaciens-Lorrains ou Polonais vont presque toujours au-devant des questions et s'efforcent de fournir le plus de « tuyaux » utiles.

On respecte le silence des prisonniers qui ne veulent pas parler, n'exigeant d'eux que leurs noms et grades. L'article 9 du règlement annexé à la Convention de La Haye spécifie que le prisonnier est *tenu* de les déclarer sous peine de « s'exposer à une restriction des avantages accordés aux prisonniers de guerre de sa catégorie ».

Évidemment, il ne faut pas croire tout ce que disent les prisonniers. Les uns exagéreront les effets de notre canonnade, de nos attaques d'infanterie, assureront que tous leurs cama-

rades sont démoralisés, dans l'espoir de plaire à leurs vainqueurs ; les autres, dans un sentiment patriotique respectable, donneront des renseignements inexacts ; d'autres enfin raconteront de bonne foi des histoires peu conformes à la réalité.

Les interprètes se débrouillent néanmoins au milieu de toutes ces réponses dont ils rédigent immédiatement des procès-verbaux. D'abord il est assez facile de distinguer le prisonnier qui répond avec sincérité et vraisemblance du crâneur qui se lance dans les contes, ou du naïf qui n'a guère compris ce qui se passait autour de lui. Et puis tous ces prisonniers qui défilent les uns après les autres se contrôlent mutuellement dans leurs dires successifs et permettent de dégager un ensemble d'informations dignes de créance.

D'autre part, quand les procès-verbaux de ces interrogatoires iront entre les mains des chefs, ceux-ci auront, pour préciser leur examen, les rapports de nos aviateurs, de nos patrouilles, de nos espions, ainsi que leurs propres observations. Au besoin, quand il s'agit de documents d'une importance capitale, un colonel, un général feront comparaître devant eux les prisonniers réputés les plus intelligents, les plus dociles, pour leur faire confirmer et préciser leurs déclarations. Si le prisonnier a menti, il est bien rare qu'il répète, dans les mêmes termes, la fable qu'il a inventée.

Voici à ce propos une anecdote qui fut racontée par M. A.-P. Lemercier, professeur à la Faculté de Lettres de Caen.

Un lieutenant allemand est amené devant un général français.

« Lieutenant, votre parole d'honneur que vous ne chercherez pas à vous échapper. »

L'Allemand refuse grossièrement.

« C'est bien, on va vous attacher. »

Nouveaux éclats de l'Allemand. Cependant le général qui l'observe croit distinguer, sous cette carapace de brutalité, un pauvre sire, un « enfonceur », et froidement :

« En voilà assez. J'ai besoin de renseignements. Je vais vous poser dix à douze questions ; si dans cinq minutes vous n'avez pas répondu, vous serez fusillé. »

Une minute se passe, puis l'Allemand déclare :

« J'ai réfléchi, je suis prêt à répondre. Mais je veux être sûr qu'on ne le saura pas en Allemagne. »

Le général promit et voilà pourquoi nous ne pouvons pas révéler le nom de ce lieutenant, lequel fournit des précisions fort intéressantes.

Un jour, en Argonne, un colonel promit 50 francs à qui lui ramènerait rapidement un prisonnier. Un poilu eut une inspiration : il écrivit un billet où il racontait la proposition du colonel et terminait ainsi : « Moi, je partagerai avec le prisonnier. » Puis il lança le billet dans la tranchée adverse, située à quelques mètres. Dix minutes plus tard, un Allemand se dirigeait en rampant vers notre ligne.

Au chef d'état-major du corps d'armée revient le soin d'établir un état des prisonniers, nominatif pour les officiers et assimilés, numérique pour les sous-officiers et soldats. Ces états

récapitulés à l'état-major général de l'armée sont envoyés au ministère de la Guerre. Même mesure pour le personnel des établissements sanitaires tombés en notre pouvoir ainsi que pour les militaires s'y trouvant en traitement.

D'autre part, chaque chef de groupe de prisonniers est invité à dresser en double expédition l'état nominatif de ses hommes, l'un de ces états suivra le groupe au cours du voyage qu'il va accomplir pour gagner le camp d'internement.

*
* *

La Croix-Rouge et les Prisonniers. - Intervention du comte de Mun. - M. le baron d'Anthouard.

Les combats poursuivis en août et septembre 1914 nous avaient permis de recueillir une grande quantité de prisonniers allemands. En raisonnant avec sa simple logique et sans qu'il lui fût besoin de documents officiels, le public se doutait bien que la réciproque existait pour nous et que, sans parler des patrouilles et petits détachements que les hasards de la guerre font presque chaque jour surprendre par l'ennemi, les batailles malheureuses de Charleroi et de Saint-Quentin, la prise de Maubeuge avaient eu comme conséquence fatale la capture d'effectifs importants.

Qu'étaient-ils devenus ? Comment étaient-ils traités ? Par quels moyens correspondre avec eux, leur envoyer ce dont ils avaient besoin ? Quel procédé permettrait de connaître les listes de nos soldats prisonniers et de savoir ainsi

si le fils, le mari, le frère dont on était sans nouvelles n'avait pas été envoyé en captivité en Allemagne ?

Cependant la Convention de La Haye avait prévu en 1908 la constitution de bureaux de renseignements au sujet des prisonniers, dans chaque État belligérant, et, le cas échéant, dans les pays neutres ayant recueilli des belligérants sur leur territoire (article 14 du règlement). Elle avait même décidé que ces bureaux jouiraient de la franchise de port, que les lettres, mandats, articles d'argent, colis postaux destinés aux prisonniers de guerre ou expédiés par eux seraient affranchis des taxes postales aussi bien dans les pays d'origine et de destination que dans les pays intermédiaires (article 22).

Enfin les sociétés de secours pour les prisonniers de guerre régulièrement constituées devaient recevoir, dans les limites tracées par les nécessités militaires, toutes facilités utiles à l'accomplissement de leur tâche. Les délégués pouvaient être admis à distribuer des secours dans les dépôts d'internement et aux lieux d'étapes des prisonniers rapatriés (article 23).

Tout était donc réglé... sur le papier. Dans la réalité, rien n'avait été organisé avant la guerre. Néanmoins les formules de la Convention de La Haye précisaient singulièrement l'effort à accomplir et préparaient le terrain d'entente entre les belligérants. Il ne s'agissait pas d'établir un texte mais plus simplement d'appliquer celui que les parties en cause avaient accepté six ans plus tôt.

Une conférence tenue, postérieurement à la

conférence de La Haye, à Washington, avait résolu que les Croix-Rouges de chaque nation en guerre seraient chargées d'exercer auprès des prisonniers une action charitable. Le problème se présentait au groupement des trois sociétés de la Croix-Rouge française sous un double aspect : d'une part, l'assistance à donner aux prisonniers allemands internés dans notre pays ; d'autre part, l'aide à apporter à nos soldats tombés aux mains de l'ennemi.

Pour remplir la première fonction un délégué de la Croix-Rouge fut nommé par le ministre de la Guerre avec faculté de visiter les camps d'internement établis en France ou en Algérie, de distribuer des secours aux prisonniers, de s'enquérir de leurs besoins, de leurs réclamations, et de dresser des rapports après chaque visite mentionnant les améliorations qui paraîtraient désirables.

C'est le comte Albert de Mun qui fut chargé en septembre 1914 de cette délicate mission. Il y apporta son impartialité, sa bonté, sa haute conception du devoir, mais, trois semaines après sa nomination, la mort le frappait en plein travail. Le baron d'Anthouard, ministre plénipotentiaire, le remplaça et s'acquitta de son mandat avec une haute distinction.

L'aide charitable que nos Sociétés de la Croix-Rouge devaient à nos prisonniers était plus délicate à assurer puisqu'elle nécessitait une entente préalable avec l'ennemi.

Différentes mesures furent envisagées. Finalement, après examen des textes de la Convention de La Haye, après accord des institutions

intéressées, on admit que le premier but à atteindre était de procurer de part et d'autre aux captifs le réconfort moral et matériel provenant de relations postales avec leurs familles. Il fut convenu que chaque gouvernement remettrait à la Croix-Rouge de son propre pays la liste des prisonniers qui y étaient détenus et que celle-ci la transmettrait, par la bienveillante entremise de la Croix-Rouge suisse, à la Croix-Rouge du pays adverse. De la sorte, cette dernière se trouverait en mesure de répondre aux demandes de renseignements qui lui seraient adressées par les parents.

Parallèlement les gouvernements français et allemand créèrent, par l'intermédiaire du gouvernement helvétique, une seconde voie d'informations. En sorte que notre ministre de la Guerre fut renseigné d'un côté par la Croix-Rouge, de l'autre côté par notre ministère des Affaires Etrangères. A son tour il informa les dépôts des régiments auxquels appartenaient les hommes disparus et ces dépôts prévinrent les familles.

*
* *

A Bordeaux, quai des Chartrons, 51. - Une lettre au préfet de la Seine.

Le gouvernement français s'étant transporté à Bordeaux au début de septembre 1914, ce fut là que la Croix-Rouge installa son premier office pour les prisonniers, 51, quai des Chartrons.

Le 15 octobre 1914, le gouvernement communiquait cette note officielle aux journaux :

Note sur les prisonniers de guerre.

Une des conséquences les plus poignantes de la guerre, et qui émeut le plus douloureusement l'opinion publique, est l'ignorance dans laquelle se trouve un grand nombre de familles du sort de ceux de leurs membres qui sont tombés au pouvoir de l'ennemi. Pour obtenir des nouvelles des prisonniers de guerre, les familles ont deux moyens à leur disposition :

S'adresser : 1° Au ministère de la Guerre, bureau des renseignements sur les prisonniers de guerre, où sont centralisées les listes dressées conformément à la convention de La Haye par les gouvernements belligérants ;

2° A un agent de la Croix-Rouge française pour les prisonniers de guerre, 51, quai des Chartrons, à Bordeaux, qui reçoit de Genève, sur la généreuse initiative du Comité international de la Croix-Rouge, des listes de prisonniers français qu'elle communique, moyennant réciprocité, au ministère de la Guerre.

A la suite d'un accord intervenu, par l'intermédiaire des ambassades des pays neutres, avec le concours dévoué des postes suisses, les prisonniers de guerre et leurs familles peuvent correspondre directement et en franchise par carte postale ou lettre, en portant sur l'enveloppe, avec les indications de situation militaire et d'adresse aussi précises que possible, la mention « viâ Pontarlier ».

Un service de mandats postaux et d'échantillons sans valeur est organisé par la même voie.

De son côté, la Croix-Rouge française a déjà fait parvenir à nos prisonniers, par l'entremise du Comité de Genève, un grand nombre de lettres et de mandats ainsi que quelques dons en nature. Elle reste à la disposition des familles qui vou-

draient recourir à ses bons offices, se considérant comme désignée pour remplir la mission charitable prévue par l'article 15 de la convention de La Haye de 1907. Elle s'efforcera de compléter son œuvre par des visites, distributions de secours, pour lesquelles toutes facilités lui sont données par le gouvernement français, à charge de réciprocité par les autorités allemandes.

A la même époque on commençait à connaître les noms de quelques prisonniers français. M. Polo de Bernabe, ambassadeur d'Espagne à Berlin, chargé des intérêts de nos nationaux en Allemagne, faisait savoir, le 3 octobre, à M. Delcassé, ministre des Affaires Étrangères, que le lieutenant Delcassé, son fils, complètement guéri de sa blessure, venait d'être conduit au camp de concentration de Hall. Le lendemain, un ancien ministre des Affaires Étrangères, M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, apprenait par la même voie l'internement de son fils, lieutenant au 132ᵉ d'infanterie et blessé dans un combat autour de Reims. Le 17 octobre, M. Delanney, préfet de la Seine, trouvait dans son courrier une carte postale datée du 14 septembre et portant le timbre de Münster avec la date du 7 octobre. Cette carte postale était ainsi rédigée :

« Monsieur le Préfet,

« Les hommes ci-dessous sont prisonniers de guerre à Sennelager (Allemagne) : 63ᵉ bataillon, 24ᵉ compagnie, camp français n° 1 ; ils vous demandent de bien vouloir en informer leurs

familles qui peut répondre à cette adresse en ne donnant que des nouvelles de famille, sans autre chose. Tous sont en bonne santé.

« Nous vous présentons nos respectueux remerciements. »

Suivaient les noms et adresses de cinquante-sept soldats habitant Paris ou la banlieue. Le Préfet de la Seine s'empressait d'envoyer à chaque famille copie de la carte postale. Quelques jours plus tard, M. E. Dumoiselet, conseiller municipal à Noisy-le-Sec, était chargé d'une mission analogue par un autre groupe de prisonniers du camp de Sennelager.

Plusieurs personnes de Paris, Le Havre, Versailles, Montélimar, etc., recevaient dans le courant d'octobre une lettre d'un mari, d'un frère, d'un fils prisonnier et qui donnait la liste avec adresses d'un certain nombre de ses camarades de captivité. Quelques évadés fournissaient également des renseignements.

Ces informations individuelles précédèrent généralement les renseignements de source officielle et furent dues sans doute à certains commandants de camps allemands qui, plus humains que les autres, consentirent à faire cesser l'angoisse des familles.

L'Agence des Prisonniers de la Croix-Rouge française avait dû, en effet, être improvisée au milieu du désarroi causé par le transfert des pouvoirs publics en province. De plus, la fonction de chaque rouage n'ayant pas été nettement délimitée dès l'origine, des flottements s'en étaient suivis. Ainsi la Croix-Rouge de Genève,

qui primitivement devait jouer le simple rôle d'un office de transmission alternative entre Paris et Berlin, avait pensé avoir intérêt à établir elle-même un double répertoire de prisonniers allemands et français et à solliciter les demandes des particuliers pour leur répondre directement.

Ceci explique en partie la lenteur avec laquelle les familles, pendant les premiers mois de guerre, furent averties de la destination donnée aux prisonniers français, leurs hésitations au sujet des administrations avec lesquelles elles devaient se mettre en rapport et l'accueil trop crédule que certains accordèrent aux plaintes venant de l'étranger contre le fonctionnement de nos services de renseignements.

La vérité c'est que ces services furent prêts à fonctionner en France avant ceux de l'Allemagne. Notre Croix-Rouge avait exercé son action charitable vis-à-vis de prisonniers allemands détenus chez nous et envoyé un premier rapport à Genève, alors que d'Allemagne il n'était rien parvenu. La liste de prisonniers allemands établie à Bordeaux et envoyée par voie diplomatique était *dactylographiée* en triple exemplaire. La liste de notre Croix-Rouge était rédigée en double. La Croix-Rouge de Genève pouvait donc garder un exemplaire et en faire repartir de suite un autre pour Berlin. Au contraire la liste expédiée d'Allemagne à Genève était *écrite* en un seul exemplaire. La Croix-Rouge de Genève devait s'appliquer tout d'abord à la déchiffrer, puis elle la faisait copier avant de la réexpédier en France. Au début de

décembre 1914, notre Croix-Rouge avait déjà examiné 105.000 demandes de renseignements, dressé 165.000 fiches.

*
* *

« **Les Nouvelles du Soldat.** »

Bientôt naissaient en France et en Suisse diverses œuvres suscitées par la charité privée et ayant pour but d'apporter à nos infortunés prisonniers un appui moral et matériel. Parlons de quelques-unes d'entre elles.

Créées en octobre 1914 par le groupe des Députés de la Seine, *les Nouvelles du Soldat,* 5, rue Jules-Lefèbvre, Paris, s'efforcent d'obtenir des renseignements sur nos soldats disparus ou prisonniers, en dehors des documents officiels, soit pour les devancer, soit pour les compléter.

Son principal moyen consiste à s'assurer dans les pays neutres et même en Allemagne, par l'entremise de neutres, le concours de personnes ou de groupes auxquels le bureau promet la réciprocité pour les soldats allemands disparus ou prisonniers en France. En Suisse, en Hollande, dans plusieurs villes d'Allemagne, siège de camps d'internement, *les Nouvelles du Soldat* possèdent des correspondants qui envoient les listes de prisonniers français avec adresse des parents, surtout des prisonniers qui sont sans communication avec leurs familles. Ces correspondants recherchent dans tel camp ou tel hôpital des militaires déterminés que, d'après l'étude de fiches classées par régi-

ment, ou encore au vu de données générales laborieusement recueillies sur le sort d'une unité, *les Nouvelles du Soldat* présument se trouver dans ce camp.

Par exemple, les parents du soldat Édouard Durand ont reçu la dernière lettre de leur fils datée du 10 mai 1915. *Les Nouvelles du Soldat* vérifieront à quels endroits se trouvaient le régiment, le bataillon, la compagnie auxquels Édouard Durand appartenait soit le 10 mai, soit les jours suivants, à quels combats ces unités ont pu prendre part. Si l'enquêteur finit par découvrir que la compagnie d'Edouard Durand a soutenu une rude attaque des Allemands le 15 mai, qu'elle a dû primitivement reculer pour reprendre quelques heures plus tard la tranchée, elle s'informera de ce qu'était devenu Édouard Durand après cette affaire. Peut-être apprendra-t-elle sa mort, peut-être aussi qu'il est disparu et présumé prisonnier.

Mais comment, en ces deux derniers cas, retrouver le camp d'internement du soldat.

Justement *les Nouvelles du Soldat* sont informées qu'un autre prisonnier du même régiment, de la même compagnie, vient d'écrire à ses parents pour annoncer qu'il a été fait prisonnier le 10 mai et qu'il est dans tel camp de concentration. Et ceci est révélé à l'œuvre grâce aux fiches classées par régiment qu'elle a constituées. Immédiatement *les Nouvelles* écrivent à la famille de ce prisonnier pour savoir s'il n'a pas donné des détails sur ses compagnons de captivité. Elles préviennent d'autre part leur correspondant d'Allemagne chargé du

camp en question de voir le prisonnier retrouvé et de s'informer s'il sait ce qu'est devenu Édouard Durand. Le correspondant s'adressera de son côté à la Kommandatur du camp afin de rechercher si ce nom figure sur les listes d'internés, car le camp contient plusieurs milliers d'hommes et deux camarades peuvent y passer bien des semaines sans soupçonner leur mutuelle présence. Qu'Édouard Durand ait été fait prisonnier le 10 mai et il est probable qu'il est dans le camp où se trouve déjà l'autre soldat de sa compagnie.

Si ce dernier répond qu'Édouard Durand a bien été fait prisonnier, mais que, blessé, il a été dirigé dans une autre direction, il s'agira de savoir vers quel hôpital il a été envoyé. Et l'on agira avec toute l'ingéniosité possible jusqu'au résultat final. Parfois on apprendra, trois mois après, qu'une ambulance allemande, par suite d'un recul de nos ennemis, a été prise dans les parages où l'on suppose qu'Édouard Durand, après sa capture, a été soigné; *les Nouvelles du Soldat* s'adresseront de suite à l'officier gestionnaire de l'ambulance. Que ce dernier ait gardé les fiches des soldats soignés au mois de mai et l'on saura : 1° si Édouard Durand est passé par l'ambulance ; 2° s'il y est décédé, ou bien dans quelle direction il a été évacué après guérison. Et dans cette dernière hypothèse les recherches repartiront vers une piste jusqu'ici inédite.

Les Nouvelles du Soldat, présidées par M. Henri Toussaint, avocat à la Cour d'appel, et où des secrétaires de Bourses du Travail

collaborent avec des confrères de la Société de Saint-Vincent de Paul, ont eu l'excellente idée de mettre leurs efforts en commun avec ceux de l'Office de Renseignements pour les familles dispersées, 27, avenue de l'Opéra, présidé par Mme Jules Siegfried. En recherchant un soldat on recueille bien souvent des informations sur une famille et réciproquement. Les deux œuvres s'adressant directement aux Comités de Réfugiés, aux maires, curés, pasteurs, des communes françaises situées près de la ligne du front, ainsi qu'aux ecclésiastiques d'Allemagne, ont pu s'entr'aider de la façon la plus utile en se communiquant leurs informations. Par des moyens très spéciaux, elles ont même pu avoir certains renseignements sur des familles restées dans les régions envahies de la France et de la Belgique ou sur nos soldats que les Allemands y avaient gardés.

Ces explications montreront à quelles difficultés ceux qui entreprirent la noble tâche de redonner l'espérance aux familles dans les larmes se heurtent chaque jour et avec quelle admirable persévérance ils arrivent à en triompher.

*
* *

L'abbé Dévaud et la Mission Catholique Suisse.

En janvier 1915, sur la demande de M. Hoffmann, directeur du département politique de la Confédération helvétique à Berne, Mgr Bovet, évêque de Lausanne et Genève, résidant à Fribourg, désignait l'un

des prêtres les plus distingués du clergé suisse, M. l'abbé Dévaud, professeur à l'Université de Fribourg, pour visiter les camps d'internement de prisonniers français.

Le cardinal Amette, archevêque de Paris, et le cardinal Sévin, archevêque de Lyon, adressèrent chacun à cette occasion une lettre au public français pour lui demander de fournir à M. l'abbé Dévaud les subsides nécessaires pour rendre sa mission plus utile.

« Cet ecclésiastique, écrivait le cardinal Amette, laissera à l'agence de la Croix-Rouge à Genève, à l'Office postal de Berne et aux autres agences déjà constituées le soin de la correspondance entre les prisonniers et leurs familles. Son rôle consistera à visiter les camps de prisonniers et d'otages de langue française, à s'assurer, d'accord avec les autorités ecclésiastiques locales, qu'il est suffisamment pourvu à leurs besoins moraux et religieux, et aussi à soulager leurs misères matérielles dans la mesure où le permettront les ressources mises à notre disposition. »

L'archevêque de Paris se chargea de recueillir les offrandes des diocèses du Nord, de l'Est, du Centre de la France, l'archevêque de Lyon de recueillir celles des diocèses du Midi. Ils reçurent ainsi plus de 200.000 francs. Quelques mois après, quand l'œuvre se fut développée, une autre souscription, également très productive, fut ouverte par l'évêque de chaque diocèse, les cardinaux Amette et Sévin se bornant à centraliser les sommes ainsi obtenues.

Dès que la nouvelle de la mission de M. l'abbé

Dévaud fut connue en France, beaucoup de familles demeurées longtemps sans nouvelles des leurs se reprirent à espérer. Par centaines, puis par milliers, les lettres affluèrent à Fribourg, priant toutes M. l'abbé Dévaud, quelle que fût la condition sociale des correspondants, de s'enquérir du sort d'un soldat disparu. L'abbé Dévaud étant déjà parti en Allemagne, son évêque, Mgr Bovet, constitua un Comité qui prit le nom de Mission Catholique Suisse et s'installa 38, rue de Lausanne, avec M. l'abbé Ruche, vicaire général, comme président, M. Ch. Gerdil comme vice-président, Mme Jaquenoud comme secrétaire. Il convient de rendre hommage au zèle et au dévouement avec lequel fut organisée la Mission par Mgr Bovet qui devait mourir prématurément quelques mois après.

Au cours d'un premier séjour de six semaines en Allemagne, M. l'abbé Dévaud se trouva en relations avec l'évêque de Paderborn (Westphalie), Mgr Schulte, dans le diocèse duquel se trouvaient de nombreux camps de concentration et qui avait déjà pris d'heureuses mesures pour y assurer le service religieux. Mgr Schulte venait de recevoir du secrétaire d'État du Pape Benoît XV, le cardinal Gasparri, une lettre l'invitant à créer un office de renseignements qui enquêterait sur le sort des soldats disparus. M. l'abbé Dévaud offrit alors à l'évêque allemand, qui accepta, le concours de la Mission Catholique Suisse. En sorte que l'action de cette Mission, exactement définie au début par le passage de la lettre du cardinal Amette cité

plus haut, se trouva bientôt étendue à la recherche des disparus.

En fait, la Croix Rouge internationale s'occupait déjà de ce problème angoissant ; mais que de cas douloureux restaient encore sans solution. La Mission Catholique et le nouveau bureau de Paderborn entreprirent de concert de les élucider.

Une première liste de 150 noms qui avaient été, pour la plupart, envoyés de France au Vatican, fut affichée dans les camps d'internement. Chaque prisonnier français fut invité à la consulter et à communiquer informations et souvenirs aux autorités allemandes, d'ordinaire aux aumôniers.

Bientôt Paderborn et Fribourg eurent délimité leurs tâches respectives. Le bureau de la Mission Catholique, dirigé par M. Paul Joye, professeur à l'Université de Fribourg, se chargea d'établir les fiches des militaires disparus ; avec ces fiches le bureau de Paderborn composa des listes envoyées dans les camps d'internement et les hôpitaux d'Allemagne où des Français étaient soignés. Chaque liste était accompagnée d'un carnet-observation reproduisant tous les noms et sur lequel les aumôniers devaient inscrire, en face du nom, les renseignements recueillis. A Paderborn, quand les carnets étaient de retour, on confectionnait, avec les indications qu'ils contenaient, des fiches individuelles expédiées à Fribourg.

La Mission Catholique n'avait plus alors qu'à aviser les familles. Mais que de cas difficiles exigent une étude particulière, des complé-

ments d'information ! Il faut identifier des disparus de même nom et de même prénom, il faut calmer les angoisses des épouses et des mères impatientes, tout en se gardant de produire des indications heureuses ou malheureuses qui soient prématurées.

Des négociations se poursuivaient entre la Mission de Fribourg et les offices français de recherches des disparus, qui aboutirent en avril 1915. Il fut décidé à cette époque que l'Agence des Prisonniers de Guerre de la Croix-Rouge, 63, avenue des Champs-Élysées, Paris ; la Recherche des Disparus, 2, rue de Sèze, Lyon ; les Nouvelles du Soldat, 5, rue Jules-Lefèbvre, Paris, grouperaient leurs listes particulières et les centraliseraient à l'œuvre de Lyon. Ce bureau accomplirait un pointage permettant d'éliminer les doubles recherches et les cas déjà résolus. Et une liste unique et complète des disparus français pourrait être dressée, transmise à Fribourg et de là envoyée sur fiches à Paderborn.

M. l'abbé Dévaud, bénéficiant de l'importance grandissante de la Mission dont il était le délégué, a continué inlassablement sa visite des camps d'internement. Il mérite d'être loué d'avoir poursuivi cette visite avec la méthode et la lenteur nécessaires. Parcourir en quelques heures un camp de concentration renfermant plusieurs milliers de prisonniers ne pouvait que donner matière à quelques observations d'un ordre très général. M. l'abbé Dévaud a voulu au contraire connaître réellement les besoins individuels des prisonniers et il est resté dans

chaque camp le temps qu'il a fallu pour cela. Muni des fonds recueillis par l'initiative des archevêques de Paris et de Lyon, ainsi que d'importants dons en nature, il a pu soulager bien des misères, mais il ne l'a fait qu'après des enquêtes et des contrôles discrets près des aumôniers français ou allemands, des gradés français. Rien n'a été distribué qu'à bon escient.

Sans avoir l'intention d'empiéter sur les attributions du Comité International de la Croix-Rouge constitué à Berlin sous la présidence de l'ambassadeur d'Espagne, M. l'abbé Dévaud a eu forcément l'occasion de faire des observations importantes sur les conditions d'alimentation et d'hygiène dans lesquelles se trouvaient les prisonniers et s'en est servi pour tâcher de provoquer des améliorations. Nous savons, par exemple, que son intervention n'a pas été inutile pour le rétablissement des cantines où les prisonniers pouvaient améliorer l'ordinaire et qui avaient été supprimées dans certains camps.

*
* *

L'étrange pasteur Zimmerli.

Pendant que M. l'abbé Dévaud poursuivait sa mission avec conscience et dignité, le Conseil Fédéral Suisse avait chargé un pasteur d'origine allemande, naturalisé suisse, M. Zimmerli, de visiter les prisonniers allemands internés en France.

Or ce singulier pasteur se conduisit d'une telle

manière chez nous que le gouvernement dut faire des représentations au Conseil Fédéral. Il avait de plus le mauvais goût d'envoyer à des journaux allemands des articles violemment hostiles et même grossiers à l'égard de notre pays.

On apprit que M. Zimmerli avait été désigné au choix du Conseil Fédéral, dont la bonne foi avait été surprise, par M. de Claparède, ministre de Suisse à Berlin. C'était le père de M. Hugo de Claparède, professeur à l'Université de Genève, suspendu pour avoir fait, en pleine chaire, un exposé de la thèse par laquelle l'Allemagne prétendait *justifier* l'envahissement de la Belgique.

M. Zimmerli fut sur-le-champ rappelé et le *Journal de Genève* donna à ce propos les renseignements suivants :

« Au cours de son voyage, M. Zimmerli fut brusquement rappelé, non pas à cause des articles déplorables envoyés par lui aux journaux allemands et qui ne furent publiés qu'après son retour, mais parce que l'autorité fédérale s'était aperçue que son envoyé officiel montrait une singulière conception des devoirs de sa mission. »

La Suisse, de Genève, précisait ainsi l'attitude de M. Zimmerli : « En France, en fait de prisonniers, ce pasteur bâlois a surtout fréquenté les cabarets, les music-halls, les restaurants... La dégustation des crus de Bordeaux sur place lui inspire les seuls passages non malveillants

de sa lourde diffamation. Quant à ses sentiments, cette phrase, qui lui échappe, suffit à les caractériser : « Si nous, Suisses, nous avions pris part à la guerre, nous aurions agi comme les Allemands en Belgique, exactement. »

Le *Journal de Genève* ajoutait :

« En se rendant en France, M. Zimmerli s'est arrêté à Genève. Ce qui l'a frappé en cette ville ce n'est ni l'agence des prisonniers, ni les autres œuvres de secours dont il ne dit rien, c'est un local de nuit où la plupart des Genévois, même sans être pasteurs, n'ont jamais mis les pieds... Et il décrit dans son livre ce qu'il a vu. Il semble qu'il n'ait rien vu d'autre ! Ce détail suffit.

« C'est tout de même fâcheux de penser que ce noctambule égrillard a pu représenter la Suisse pendant quelques jours dans une œuvre humanitaire. »

Devant un tel scandale, le Conseil Fédéral tint à dégager sa responsabilité et fit publier cette version officieuse :

« Le pasteur Zimmerli n'a jamais été chargé d'aucune mission par le Conseil Fédéral. M. Zimmerli s'est présenté lui-même au département politique, muni de recommandations de Berlin, notamment des milieux ecclésiastiques, et s'est offert à porter les secours de la religion aux prisonniers allemands internés en France.

« Ce département lui remit des lettres qui lui donnèrent accès à Paris auprès du gouvernement et de l'ambassade des États-Unis,

chargée de la protection des intérêts allemands en France ; il obtint aussi l'autorisation du gouvernement d'exercer sa mission pastorale dans les camps de prisonniers ; mais avant qu'il eût commencé ses fonctions, le département politique fut avisé de l'attitude de M. Zimmerli et fit immédiatement le nécessaire pour que son autorisation lui fût retirée, ce qui eut lieu.

« M. Zimmerli est Suisse, mais il habitait Berlin où il a collaboré notamment à la *Gazette de Berlin à Midi.* »

Cette aventure singulière ne saurait faire oublier la générosité et le dévouement avec lesquels le gouvernement et le peuple suisses se sont intéressés au sort de nos prisonniers. Elle ne peut davantage atteindre les pasteurs des diverses confessions protestantes qui, soit en Suisse, soit dans d'autres pays neutres, ont accompli tant de gestes touchants et vraiment évangéliques.

*
* *

Le comte d'Andigné. - Des vêtements et des livres pour les prisonniers.

L'Office Départemental des Œuvres de Guerre à l'Hôtel de Ville de Paris possède une section consacrée aux Prisonniers et présidée par M. le comte d'Andigné, conseiller municipal de la Muette. Blessé grièvement au cours des opérations qui suivirent la victoire de la Marne, en voulant sauver son général, et décoré de la Légion d'honneur pour sa belle conduite,

le capitaine d'Andigné a subi lui-même cinq mois de captivité en Allemagne.

L'Office Départemental a fait inviter toutes les familles nécessiteuses habitant Paris ou la banlieue et ayant un de leurs membres prisonnier à s'inscrire dans leur mairie. La personne en question doit indiquer son degré de parenté avec le prisonnier, les nom et prénoms, le lieu d'origine, le grade, le régiment de celui-ci ainsi que le camp où il est détenu. Ces renseignements, après enquête des maires, sont centralisés à l'Hôtel de Ville d'où, une ou deux fois par mois, partent des colis à l'adresse de chacun des prisonniers. Ces colis contiennent généralement du linge, du pain, des conserves, du chocolat, du tabac, des livres ou brochures, une carte d'envoi et une autre carte pour accusé de réception. Parmi les objets contenus dans les colis, les uns proviennent de dons, les autres sont achetés sur les fonds de l'Office Départemental : ainsi peut-on affirmer que pas un prisonnier originaire de Paris ou de la banlieue, et dont les parents sont sans ressources, n'est délaissé.

*
* *

Il fait beaucoup plus froid en Allemagne qu'en France et par surcroît beaucoup plus humide. Pour n'avoir pas été suffisamment défendus contre les intempéries, des centaines de nos compatriotes sont morts en captivité au cours de l'hiver 1870-1871.

C'est pour que nous n'ayons pas à ajouter de

tels deuils à ceux des champs de bataille que M[lle] Chaptal, dont la vie s'est consacrée à la charité la plus intelligente et la plus efficace, a fondé l'Œuvre du Vêtement du Prisonnier de Guerre. L'Œuvre répondait à un tel besoin et était placée sous de tels patronages qu'aussitôt la Croix-Rouge l'a accueillie, 63, avenue des Champs-Élysées, dans l'immeuble où elle-même a installé son Agence des Prisonniers de Guerre.

L'Œuvre opère ses expéditions sous deux formes : par wagons, en envois collectifs et impersonnels, ou par paquets individuels et nominatifs. En ce dernier cas, elle expédie à la demande des membres de l'Œuvre, des familles ou des prisonniers eux-mêmes.

Les wagons complets sont adressés à l'ambassadeur d'Espagne à Berlin qui fait distribuer leur contenu aux prisonniers civils et militaires par les membres de la Croix-Rouge allemande, en présence de délégués suisses ou américains. Les marchandises sont classées par paquets complets au nombre de mille, chaque paquet comprenant deux chemises, deux caleçons, deux paires de chaussettes, une ceinture de flanelle, trois mouchoirs et, pendant la mauvaise saison, un excellent chandail en laine de première qualité. On y ajoute des pantalons, vestons, gilets, du chocolat, café, thé, tabac, sucre, etc. Chaque paquet coûte environ 25 francs.

Les paquets individuels et nominatifs sont envoyés par la voie normale comme ceux du public.

Il part chaque jour une centaine de paquets

représentant la somme de 2.500 francs. N'est-il pas très beau de constater que des souscriptions ou des dons en nature ont permis de maintenir ces envois jusqu'à la fin ?

A celles qui ne pouvaient offrir que leur bonne volonté, le Vêtement du Prisonnier de Guerre facilite l'occasion de se rendre utiles. Aux tricoteuses on remet la laine nécessaire à la confection des chaussettes et chandails, et on accepte la collaboration des dames et jeunes filles pour composer les paquets et coudre la toile qui les enveloppe.

*
* *

La Société Bibliographique, 5, rue Saint-Simon, Paris, président M. Geoffroy de Grandmaison, et dont le *Polybiblion* mensuel constitue le document le plus complet, le plus impartial sur la production du journal et de la librairie chez nous et à l'étranger, s'est donné pour tâche, à la demande du cardinal Amette, de procurer gratuitement aux prisonniers français en Allemagne des lectures distrayantes, instructives, réconfortantes, dignes de leurs âmes, capables de les soutenir dans l'épreuve et dans l'isolement : mémoires, souvenirs, biographies, voyages, romans honnêtes, beaux-arts, œuvres de religion et de morale, classiques, théâtre, vulgarisations scientifiques, poésies.

Le programme est très vaste, mais la Société Bibliographique a tenu à ce que tout ce qui

serait envoyé là-bas par son intermédiaire fût digne de notre pays. Avant d'être remis aux prisonniers les livres sont soumis au surplus en Allemagne à une censure, qui ne laisse passer aucun livre contenant, sous une forme quelconque, la critique du peuple allemand, de ses institutions, de son histoire dans le présent et le passé. La Société a donc désigné des lecteurs et des lectrices expérimentés qui revisent les envois.

Ces censeurs de bonne volonté ont été chargés, en même temps, d'éliminer impitoyablement tout ouvrage amoral, pornographique ou attentatoire aux gloires de la France. De tels livres eussent été peut-être acceptés par la censure allemande, mais il ne fallait pas lui laisser cette joie et accréditer cette idée fausse, mais si répandue à l'étranger, que la France se complaît surtout dans la littérature malsaine.

L'appel que la Société Bibliographique lança fut chaleureusement entendu. Beaucoup envoyèrent des ouvrages qu'ils possédaient en double ou même — fait encore plus méritoire — en unique exemplaire, d'autres achetèrent, à l'usage des prisonniers, des livres dont ils avaient gardé agréable souvenir, d'autres enfin préférèrent offrir de l'argent, s'en remettant à la Société Bibliographique du soin de discerner ce qui serait le plus utile et le plus goûté. Plusieurs éditeurs firent gracieusement des expéditions importantes.

Presque tous les jours, pendant la durée de la guerre, des ballots de livres de toute dimension

et de toute nature partirent de la rue Saint-Simon à l'adresse de M. le chanoine Grémaud, grand séminaire de Fribourg (Suisse), de la Mission Catholique Suisse. Cet ecclésiastique accepte la mission de faire parvenir les colis dans les divers camps de concentration par l'intermédiaire de la Société Saint-Charles Borromée qui, en Allemagne, joue un rôle analogue à celui de notre Société Bibliographique.

*
* *

L'Office d'Information et ses adhérents. - La « Baraque ». - Contre les escrocs.

En juin 1915, les principales sociétés s'occupant des prisonniers de guerre à des titres divers eurent l'excellente idée de se fédérer et de constituer à leur usage un Office d'Information, afin d'augmenter leur puissance d'action, en coordonnant les efforts de chacun.

L'Office d'Information des Œuvres de Secours aux Prisonniers de Guerre est rattaché à l'Agence des Prisonniers de Guerre de la Croix-Rouge, 63, avenue des Champs-Élysées, Paris. Il possède un Bulletin dont le premier numéro a paru le 14 juin 1915.

Citons parmi les œuvres adhérentes :

Paris. — Office départemental des Œuvres de Guerre, Hôtel de Ville ; Ligue Patriotique des

Françaises, 368, rue Saint-Honoré ; Œuvre du Pain de nos Prisonniers, 45, quai des Grands-Augustins ; Œuvre des Prisonniers de l'Union des Femmes de France, 16, rue de Thann ; Adoption des Prisonniers, Hôtel des Annales Politiques et Littéraires, 52, rue Saint-Georges ; Société Bibliographique, 5, rue Saint-Simon ; Le Vêtement du Prisonnier de Guerre, 63, avenue des Champs-Élysées.

Province. — Œuvre des Prisonniers, 18, rue Saint-Pierre, Versailles ; Comité du Havre de la Société de Secours aux Blessés Militaires, 9, rue de Mexico, Le Havre ; Comité Interdépartemental du Mans, 34, place de la République, Le Mans ; Œuvre de la Municipalité d Orléans ; Œuvre Municipale de Secours aux Prisonniers de Guerre, Hôtel de Ville, Lyon ; Comité Interdépartemental d'Annecy, Hôtel de Ville, Annecy ; Comité Français d'Aide aux Prisonniers de Guerre, 6, rue de Montauban, Angers ; le Paquet du Prisonnier de Guerre, Brest ; Œuvre de Secours aux Prisonniers de Guerre du Morbihan, Préfecture de Vannes ; Comité Catholique de Secours aux Prisonniers, Saint-Etienne ; Agence d'Auvergne pour les Prisonniers de Guerre, 11, rue Saint-Hérem, Clermont-Ferrand ; Comité départemental de la Drôme, 18, rue Segond, Valence ; le Paquet du Prisonnier de Guerre, 12, rue de la Bourse, Lyon ; Le Linge du Prisonnier, 1, rue Papère, Marseille ; Comité de Secours et d'Assistance aux Prisonniers, 15, quai du Canal, Marseille ; Assistance aux Prisonniers du Midi, 25, rue de

la Roquelaise, Toulouse ; Municipalité de Pau, Hôtel de Ville ; Œuvre de Secours aux Prisonniers de Guerre Français en Allemagne, à Troyes.

Étranger. — Secours aux Prisonniers de Guerre, 3, rue du Lion d'Or, Lausanne; Comité Bernois de Secours, 5, place de la Gare, Berne; Bureau de Secours aux Prisonniers de Guerre, 8, rue des Cygnes, Berne ; Le Paquet du Prisonnier, 14, Crets de Champel, Genève ; le Collège Apostolique des Missions Africaines, à Keer, par Maëstricht.

En outre des Sociétés spéciales se sont formées à Paris pour secourir les prisonniers appartenant aux diverses régions envahies, comme le Comité de Meurthe-et-Moselle, 1, rue des Mathurins, pour les originaires de ce département; le Comité de la Meuse, 41, rue du Faubourg-Montmartre; la Fraternelle des Prisonniers de Guerre de Roubaix, Tourcoing, 63, avenue des Champs-Élysées ; le Comité de l'Aisne, 72, rue du Faubourg-Saint-Martin ; le Comité du Nord, 25, rue de Dunkerque. Les soldats coloniaux sont secourus par le Comité d'Aide et d'Assistance Coloniales, 11, rue des Petits-Champs, Paris, et les indigènes par l'Assistance aux Troupes Noires, 58, rue Saint-Lazare, Paris.

A titre documentaire, voici l'adresse de trois des grandes organisations qui existent à Berlin et fournissent des renseignements sur les prisonniers de guerre dans tous les pays :

Zentral-Nachweise-Bureau des Kriegsminis-

teriums, Berlin N. W. Dorotheenstrasse, 48; Zentral-Nachweise-Bureau des Reichs-Marine-Amts, Berlin W. 10, Matthaikirchstrasse, 9; Zentral-Komitee der Deutschen Vereine vom Roten Kreutz (Abteilung Gefangenenfürsorge) in Berlin S. W. 11, Abgeordnetnenhaus.

*
* *

Cette Fédération des Sociétés s'occupant des prisonniers de guerre facilita grandement la répartition des crédits votés par le Parlement français pour subventions à ces Sociétés.

La Fédération eut un autre résultat utile, celui de permettre la répression des abus qu'avait pu faire naître l'admirable élan de charité créé en France à leur profit.

Il avait été constaté, en effet, que, dans plusieurs camps, des internés adressaient des demandes individuelles à différents comités, alors même qu'ils recevaient des colis de leurs familles. On cita le cas d'un prisonnier peu scrupuleux qui, ayant réussi à se faire faussement signaler dans un journal comme orphelin sans appui, reçut aussitôt une multitude de paquets dont il n'eut pas honte de trafiquer auprès de ses camarades. D'autres prisonniers, ayant pu se procurer l'adresse de soldats disparus, écrivaient aux familles au nom de leurs camarades, les prétendant hors d'état de correspondre et réclamant pour ces derniers divers objets et de l'argent.

Enfin le *Journal des Ardennes*, publié par

l'autorité allemande dans les régions envahies de l'Est, ayant donné des listes de prisonniers avec adresses des camps, cette publication apporta aux fraudeurs de nouveaux moyens d'action. Un grand nombre de cartes postales furent bientôt en circulation, réclamant des paquets au nom de prisonniers qui personnellement n'avaient rien demandé.

*
* *

Dans quelques cas le mal avait été réprimé par l'initiative de sous-officiers détenus au camp ou à l'aide de comités de secours mutuel dirigés par des hommes de confiance. Sous-officiers et comités veillaient à ce qu'un même soldat ne reçût pas plus de paquets à son nom qu'il ne pouvait en utiliser lui-même ; au cas contraire ces paquets devaient être déposés à la masse et employés au bénéfice de ceux qui n'obtenaient rien ou ne disposaient que d'envois insuffisants. Spontanément d'ailleurs, proclamons-le à leur louange, beaucoup de prisonniers bien traités par leurs familles opéraient des prélèvements, sur les paquets à eux destinés, pour les camarades se trouvant dans le besoin.

Voici un exemple de ces Sociétés formées entre prisonniers.

Sept cents Parisiens prisonniers de guerre au camp de Friedrichsfeld, par Wesel, imaginèrent en décembre 1914 de former entre eux une Société de Secours appelée la *Baraque*, dans le but de permettre à ceux qui avaient

quelques ressources de venir en aide aux camarades moins fortunés.

Ces derniers se trouvaient absolument démunis, non seulement d'argent, mais encore, pour la plupart, de tout vêtement chaud. Beaucoup n'avaient que des effets en loques.

La *Baraque* organisa au profit des Parisiens malheureux des concerts qui eurent en outre l'avantage moral de réunir et de distraire les prisonniers du camp. D'autre part les spécialistes des divers corps de métier fabriquèrent des objets utiles qui furent mis en tombola.

Mais tout cela ne permettait de soulager qu'une partie des misères. Le bureau de la *Baraque,* composé de MM. Carlos Losson, ingénieur, 93, boulevard Voltaire, président; Eugène Bricout, entrepreneur de chauffage, 99, rue de la Mare, Eloi Glorieux, ouvrier d'art, 48, rue Doudeauville, vice-présidents; Albert Fauger, photographe, 7, rue de Turbigo, secrétaire; Henri Chauvaux, cinématographiste, 30, avenue des Minimes, Vincennes, eut alors l'idée d'écrire à plusieurs journaux français pour signaler leurs besoins, et de tous côtés les dons affluèrent. Avec l'organisation de la *Baraque* ou de Sociétés semblables tout abus devenait impossible.

Mais des mesures générales s'imposaient, auxquelles quelques initiatives individuelles, si efficaces fussent-elles, ne pouvaient suppléer.

La Fédération des Œuvres de Guerre résolut donc de créer un répertoire alphabétique des prisonniers secourus par chacune d'elles avec

nom, prénoms, adresse complète du lieu d'internement. Dès qu'un « double » existerait, les Sociétés seraient prévenues, l'une d'elles seulement devant continuer à expédier au prisonnier en question. En principe chaque prisonnier serait secouru par la Société de la région de son domicile avant la guerre.

Beaucoup de personnes généreuses se sont constituées les marraines de guerre de prisonniers orphelins ou dont les parents étaient disparus ou encore indigents. Toutes ces personnes ont été invitées par la Fédération à demander à leurs filleuls certaines garanties :

1° La connaissance de la formation régimentaire française à laquelle ils appartenaient ;

2° Celle de leur résidence ou de la résidence de leur famille avant la guerre ;

3° Faire apostiller leur prochaine lettre de demande par une personne de confiance : gradé, aumônier, médecin, prisonnier notable, appartenant à leur camp d'internement.

Les marraines de guerre ont été également priées de communiquer ces renseignements à la Fédération des Prisonniers de Guerre, 63, avenue des Champs-Élysées, afin que leur protégé puisse figurer sur le répertoire général des prisonniers.

Grâce à ces mesures les abus ont diminué dans des proportions très sensibles.

*
* *

Comment étaient traités les prisonniers français. - Les aveux d'un journal de Munich. - Au camp de Münster.

Dès les premiers jours la différence du traitement auquel étaient soumis les prisonniers français et allemands devint flagrante. Dans la plupart des camps allemands, car nous devons reconnaître qu'il se rencontra quelques heureuses exceptions, la nourriture, le logement étaient absolument indignes d'une nation civilisée ; des commandants de camp, véritables tyranneaux grotesques et cruels, élaboraient des règlements odieux auxquels ils entendaient soumettre tous ceux que la fortune des armes avait trahis. Les sentinelles avaient ordre de tirer sous n'importe quel prétexte et plusieurs de nos compatriotes furent ainsi assassinés sans le moindre motif plausible, en tout cas sans aucun semblant de jugement. Nul moyen, même avec de l'argent, de se procurer de la nourriture convenable ou des vêtements. Des milliers de soldats ou de prisonniers civils, capturés au mois d'août ou de septembre, durent vivre en hiver, sous le dur climat d'Allemagne, avec les seuls vêtements qu'ils portaient lors de leur arrestation, ceux-ci fussent-ils en lambeaux.

L'intendance française mit à la disposition des Sociétés s'occupant des prisonniers à Paris, à Lyon et au Mans, des uniformes usagés dont ces Sociétés assurèrent la mise en

état et l'envoi. D'autre part, au milieu de 1915, le port des vêtements civils fut autorisé dans les camps à condition que ces vêtements fussent noirs et qu'un passepoil jaune fût cousu au veston et au pantalon.

Les prisonniers couchaient fréquemment dans des baraquements élevés à la hâte, aux planches mal jointes, au toit insuffisamment clos. Comme couchage un peu de paille de mauvaise qualité ou même pourrie, en tout cas jamais renouvelée, ou plus simplement encore la terre nue. Pas d'eau, pas de latrines. Tous ces malheureux, empilés dans des locaux beaucoup trop étroits, vivaient dans une promiscuité lamentable, au milieu des parasites de toute sorte.

* * *

Aux tortures physiques on ajouta les tortures morales. Les prisonniers français furent exhibés au public allemand, absolument comme les animaux d'une ménagerie.

C'est ainsi que nous avons pu lire dans un journal de Munich, *Münchner Neueste Nachrichten,* que la visite du camp de concentration situé près de la ville était permise moyennant le paiement d'un droit de vingt pfennigs dont le produit était affecté à des œuvres de guerre.

Le journal munichois déclarait que tous les prisonniers détenus dans le camp avaient fait héroïquement leur devoir, soulignant ainsi l'inconvenance et la cruauté d'un tel spectacle. « Pour un Allemand, ajoutait-il, c'est presque

une extase (Für enien Deutscher, ist es fast eine Wonne) de voir que des Français de haute condition sont obligés d'entrer en camaraderie avec des voyous de la rue (Lumpen von der Strasse) et de manger dans la même gamelle des choses qui ne sont pas précisément des friandises. »

Les *Münchner Neueste Nachrichten* font ici allusion au mélange de toutes les conditions sociales résultant du service militaire obligatoire. Elles n'oublient qu'une chose : c'est qu'aucun Français « de haute condition » ne saurait être humilié de vivre en camarade avec ses compatriotes. Celui qui s'est battu courageusement, si modeste soit sa situation sociale, ne sera jamais considéré par des compagnons d'armes comme « un voyou de la rue ».

Voit-on nos compatriotes dénués de tout, tristes, malheureux et obligés de subir les regards insolents, les réflexions moqueuses des habitants de Munich qui pouvaient tout se permettre, puisque pour entrer dans *l'exhibition* ils avaient dû payer vingt pfennigs? Comment imaginer un supplice plus horrible?

Cependant ces visites produisirent quelquefois des effets contraires. Chez certains Allemands et Allemandes, surtout chez les enfants et les adolescents, la vue de tant de misère excita la compassion. On apporta parfois aux prisonniers mourant de faim des aliments, on offrit même aux prisonniers grelottant de froid des vêtements plus chauds et plus décents. De tels faits enflammèrent de colère les commandants des camps d'internement. Montrer de

l'humanité à l'égard de ces pauvres gens c'était manquer de Kultur, accomplir un acte « anti-allemand ».

C'est ce qui ressort notamment du document que voici :

Avis du gouverneur du camp de Münster (Allemagne), publié par le « Dusseldorfer Tageblatt », du 11 décembre 1914 :

Par mon ordre du jour, j'ai dernièrement fait appel au public pour qu'on n'étale pas vis-à-vis des prisonniers de guerre une commisération déplacée et fausse. Ayez donc plus de conscience allemande.

Dois-je encore répéter cette remontrance ? On le dirait. D'après les rapports qui me sont soumis, on a encore offert aux prisonniers, malgré la défense faite, des masses de friandises, surtout du chocolat, et cela à Münster aussi bien qu'ailleurs. Est-ce que votre âme compatissante, mais anti-allemande, n'entend donc pas les cris de détresse de nos propres prisonniers en France ? Soyez sûrs qu'on ne leur tend pas là-bas du chocolat.

Malheureusement, il n'est pas possible d'isoler complètement du monde extérieur les prisonniers de mon district ; aussi ai-je dû couper court à un commerce d'aliments et de friandises qui s'était établi dans les camps, sans mon autorisation. Ce sont surtout des enfants et des adolescents, en particulier des fillettes, qui se pressent sans cesse autour des prisonniers ; elles manquent complètement d'éducation. C'est aux parents et aux écoles qu'il appartient de changer tout cela. Si ces avertissements restent stériles, on recourra à des punitions exemplaires pour réprimer ces façons d'agir anti-allemandes. En vérité, il est grand temps. C'est

du sentiment de la jeune génération que dépend l'avenir de notre patrie.

Le général commandant,
Von Bissing.

Ceux qui passèrent outre furent poursuivis. Ainsi plusieurs personnes furent condamnées à cent marks d'amende pour avoir, en gare de Haderslew (Schlesvig), offert quelques secours en argent et en nature à des prisonniers qui mouraient de faim. Une première fois acquittées par le tribunal de Haderslew, les personnes en question furent condamnées sur appel du parquet par le tribunal de Flensburg. Des témoins venant certifier devant ce dernier tribunal que les prisonniers étaient affamés et que c'étaient leurs gestes suppliants qui avaient éveillé la pitié du public, l'avocat général répliqua que si ces témoins n'avaient pas été scandalisé par les gestes des accusés, cela était dû à leur manque absolu de tout sentiment national.

*
* *

Un « avis » du général von Bissing. - La réponse du baron d'Anthouard. - Visites officielles des neutres.

On vient de voir que le gouverneur du camp de Münster prétendait que les Allemands prisonniers étaient dans la détresse. Dans l'avis qui suit, ces griefs sont précisés.

Avis aux prisonniers.

Les soldats allemands qui sont retenus prisonniers de guerre en France et en Angleterre subissent,

comme il a été constaté, un traitement absolument indigne et même assez souvent honteux.

Même des médecins et des gardes-malades du service sanitaire allemand qui sont sous la protection de la Croix-Rouge ont été dans des cas particuliers traités d'une manière défendue par le droit des hommes.

Un tel procédé contre des prisonniers de guerre sans défense mérite la plus sévère réprobation. On ne semble pas craindre, en France et en Angleterre, que les autorités allemandes usent de représailles et appliquent le même traitement; nous autres Allemands nous n'attaquerons jamais des prisonniers, *car nous sommes fiers d'être une nation civilisée.*

En tant que les prisonniers de guerre se conduiront d'une manière convenable et montreront leur bonne volonté, ils n'auront rien à craindre de nous ; ils seront traités comme des soldats honorables qui ont combattu honnêtement pour leur patrie.

Les prisonniers qui ne se soumettront pas à la discipline militaire et se révolteront d'une manière quelconque seront frappés des peines les plus sévères. — *Malheur à ceux qui chercheront à se soustraire à leur sort par la fuite. On tirera immédiatement.*

Tous les soldats chargés de la garde des prisonniers doivent être considérés par ceux-ci comme leurs supérieurs. Ce sont des hommes sérieux, conscients de leur devoir, pour lesquels la garde est une affaire de conscience, et qui savent parfaitement ce qu'ils ont à faire et à ne pas faire.

Malgré tout, on leur a dit qu'ils s'exposeraient à de graves punitions s'ils permettaient que certaines faveurs fussent faites aux prisonniers.

Ceci doit être porté à la connaissance de leurs prisonniers.

Tous les prisonniers de bonne conduite seront bien traités et protégés dans notre campement.

Jamais, nous autres Allemands, nous ne maltraiterons les fils de ceux qui maltraitent les nôtres.

Que ceux qui le désirent le fassent savoir dans leur patrie lointaine.

Le général en chef :
FREITHER VON BISSING,
général de service.

Friedrichsfeld, le 20 octobre 1914.

Ces assertions mensongères sur la façon dont nous traitons les prisonniers allemands amenèrent, aussitôt connues en France, une juste réplique de M. le baron d'Anthouard, représentant de la Croix-Rouge française, accrédité par le ministre de la guerre pour visiter les prisonniers internés dans notre pays :

Paris, le 30 décembre 1914.

A Monsieur le général en chef Freither von Bissing, général de cavalerie, commandant le dépôt des prisonniers de Münster.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

Les journaux ont publié un avis que vous auriez affiché dans le camp de Münster, où sont internés des prisonniers français.

Vous y affirmeriez que les soldats allemands qui sont retenus prisonniers de guerre en France y subissent, comme il a été constaté, dites-vous, un traitement absolument indigne et même assez souvent honteux.

Comme représentant de la Croix-Rouge fran-

çaise accrédité par le ministre de la Guerre pour visiter les dépôts de prisonniers allemands en France, permettez-moi de vous demander d'où vous tirez vos renseignements et quel est le témoignage sur lequel vous vous appuyez pour soutenir une pareille affirmation.

Actuellement j'ai visité près de la moitié des dépôts de prisonniers allemands en France et dans toutes les régions du pays. Partout j'ai constaté que, sous le quadruple point de vue logement, vêtement, nourriture, secours moraux, les prisonniers allemands étaient traités avec humanité, conformément aux règlements généraux établis par les autorités militaires, suivant les principes de la convention de La Haye.

Il y a déjà plus d'un mois que j'ai remis un rapport de mes visites au comité international de Genève pour le faire parvenir à la Croix-Rouge allemande. En même temps j'ai communiqué ce document à l'ambassade des États-Unis en la priant de contrôler mes constatations.

Vous n'ignorez pas d'ailleurs que cette ambassade a visité de nombreux dépôts de prisonniers et qu'elle a pu vérifier par elle-même que les Allemands étaient traités avec humanité, pourvus du nécessaire et que leur situation était en voie d'amélioration constante partout où cela a été nécessaire.

Si, à votre connaissance, des prisonniers allemands en France sont maltraités, je vous prie de me le faire savoir et je ne manquerai pas de m'employer à améliorer leur sort.

Il n'y a donc pas de motif fondé de parler de représailles. Bien au contraire, si vous prenez connaissance des documents auxquels je fais allusion ci-dessus, vous pouvez constater que, sous le rapport de la nourriture, des vêtements, de la

correspondance avec les familles, de l'argent mis à la disposition des prisonniers, des envois expédiés par la poste, les prisonniers allemands jouissent d'un traitement — le même dans tous les dépôts — qui est meilleur que celui qui est appliqué aux prisonniers français dans certains dépôts allemands.

Je suis heureux de savoir que vous traitez bien mes compatriotes à Münster, et j'espère que la satisfaction d'apprendre qu'il en est de même pour les Allemands en France vous confirmera dans ces bonnes intentions.

J'ai l'honneur, Monsieur le général, de vous saluer.

Baron d'Anthouard.

Naturellement le général von Bissing se garda de répondre, car il eût été bien empêché d'étayer ses calomnies sur le moindre fait précis.

*
* *

Entre temps, M. Polo de Bernabe, ambassadeur d'Espagne à Berlin, des délégués de la Croix-Rouge Suisse et des délégués de la Croix-Rouge Allemande visitaient les camps d'internement d'Allemagne.

Il ne faudrait pas exagérer outre mesure la portée de telles enquêtes, car nos ennemis prenaient la précaution d'encadrer les visiteurs et, autant que possible, de diriger leurs pas de façon à leur éviter les spectacles les plus attristants. Dans des camps renfermant dix, quinze, vingt mille prisonniers, s'étendant par conséquent sur plusieurs kilomètres, il est toujours facile de tromper un visiteur, de le guider par

des chemins où il ne rencontrera pas ce qu'on tient à lui cacher. Si de plus ledit visiteur est obligé d'annoncer d'avance sa venue, il sera aisé, au jour fixé, d'améliorer l'ordinaire, de procéder à une toilette sommaire du camp, d'envoyer au loin en corvée les prisonniers mal vêtus, malades, ou ceux qui, réputés comme fortes têtes, pourraient formuler des plaintes. On verra un peu plus loin que le lieutenant-colonel suisse de Marval, délégué officiel de la Croix-Rouge de Genève, a pu, de l'aveu de la *Gazette de Francfort,* pénétrer dans tous les camps de prisonniers allemands en France ou dans le nord de l'Afrique en se présentant inopinément. Jamais rien de semblable n'a été admis outre-Rhin.

Cependant les enquêtes menées en Allemagne ne furent pas inefficaces. Quelles que soient les précautions prises par les geôliers, et en raison même de l'immensité des camps d'internement, certains détails typiques sont restés comme des témoins implacables. Et puis le visiteur ne s'est pas toujours laissé mener et l'insistance maladroite de son guide pour qu'il n'allât pas de tel côté lui a fait penser que c'était justement là qu'un coup d'œil serait utile. La crainte d'autres inspections de ce genre a contraint le commandant et ses subordonnés à se montrer dans l'avenir un peu plus humains.

Nous avons interrogé à ce sujet un grand nombre d'officiers et de soldats renvoyés de divers camps d'internement d'Allemagne avant la fin des hostilités, les uns parce que grands blessés, les autres parce qu'appartenant au ser-

vice sanitaire. Tous nous ont déclaré avoir ressenti de bienfaisants effets de ces visites, chacune d'elles provoquant quelques progrès. L'amélioration de la remise de la correspondance et des colis, l'amélioration du couchage, la construction de lavabos et de latrines décentes, des atténuations aux sévérités du règlement en furent notamment les précieuses conséquences.

Mais il restait encore tant à faire !

*
* *

Le régime de la réciprocité. — Une question de M. Galli.

M. Henri Galli, député de Paris, eut à plusieurs reprises l'occasion de signaler au gouvernement français les différences profondes entre le traitement infligé en Allemagne à nos nationaux prisonniers et celui dont bénéficiaient nos ennemis internés en France. En mars 1915, M. Delcassé, ministre des Affaires Étrangères, lui répondit par ce document suggestif :

Tandis que les prisonniers de guerre internés en France étaient soumis dans tous nos dépôts à un régime partout pareil et sur lequel le gouvernement allemand avait toutes facilités d'être exactement renseigné par l'ambassade des États-Unis, le gouvernement de la République ne pouvait obtenir de réponse à aucune des questions qu'il avait prié l'ambassadeur d'Espagne à Berlin de poser sur les conditions générales d'internement des prison-

niers français, sur les facilités de correspondance, la discipline, la nourriture, le travail, etc., et, en ce qui concerne plus spécialement les officiers, la solde et la détention sur parole.

Ce n'est qu'au prix d'une insistance pressante que S. Exc. M. Polo de Bernabe eut enfin l'autorisation de commencer à visiter les camps de prisonniers, et que, grâce à ses constatations, grâce aussi aux informations rapportées par des médecins français libérés, ou publiées par la presse allemande, le ministère des Affaires Étrangères a pu se documenter. L'ensemble des renseignements ainsi réunis a démontré que le traitement réservé aux prisonniers français en Allemagne n'était aucunement semblable à celui dont bénéficiaient les prisonniers allemands en France.

Le ministre des Affaires Étrangères, d'accord avec le ministre de la Guerre, a aussitôt chargé l'ambassadeur d'Espagne de formuler les protestations nécessaires. Il a obtenu satisfaction sur un certain nombre de points, tels que les demandes de nouvelles individuelles, l'acheminement des lettres à adresse incomplète, la franchise douanière applicable aux colis postaux, etc. Mais, en d'autres matières, aucune réponse satisfaisante ne lui étant parvenue, il a dû faire savoir au gouvernement impérial que, jusqu'à nouvel ordre, le régime des prisonniers allemands en France serait rapproché de ce qu'on savait être celui des prisonniers français en Allemagne. Dans cet ordre d'idées, la solde des officiers a été réduite à 75 et 125 francs par mois, il n'a plus été accordé de détention sur parole, la liberté de correspondance a été restreinte, la ration de viande diminuée de moitié, les sous-officiers et les hommes de troupe n'ont plus touché aucune allocation, etc. Les intéressés ont été avertis des motifs qui avaient inspiré ces mesures de plus

grande sévérité et ils ont été laissés libres d'en rendre compte à leurs familles.

Nos protestations et les mesures de rétorsion qui les appuyaient n'ont pas encore donné tous les résultats attendus. Le gouvernement impérial semble pourtant s'en être ému. Les ministres de la Guerre des quatre royaumes allemands ont tenu à Berlin une réunion à laquelle ont été convoqués tous les commandants de camps de prisonniers. Des décisions y auraient été prises en vue d'unifier et d'améliorer le régime des prisonniers de guerre.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement français demeure fermement décidé à obtenir pour ses nationaux un traitement conforme aux lois de la guerre et de l'humanité, et à ne laisser les prisonniers allemands bénéficier en France d'aucune faveur qui serait refusée en Allemagne aux prisonniers français.

Au bout de huit mois de guerre, M. Ricard publiait dans *L'Écho de Paris* les comparaisons suivantes qui se passaient de commentaires :

En Allemagne les repas des prisonniers sont composés comme suit :

A Gottingen : au réveil, infusion d'orge grillée ; à midi, une soupe aux pommes de terre ou aux navets ; le soir, une bouillie d'orge grillée avec du pain K. K.

A Güstrow : le matin, un quart de litre de riz, ou d'avoine, ou d'orge cuite ; à déjeuner, une louche de fèves, ou de choux-raves, ou de pois. La quantité est si réduite que souvent, dans la dernière section à servir, il y a une centaine de prisonniers qui ne touchent presque rien. A dîner, même repas qu'au déjeuner. La ration de pain est de 350 grammes.

A Erfürt : au réveil, infusion d'orge ou de glands sans sucre ; à midi, rata de pommes de terre non épluchées, souvent pourries, ou bien plat de betteraves coupées en larges tranches, ou de carottes blanches ; le soir, de l'orge, ou du macaroni, ou de l'avoine en petite quantité dans un bouillon très clair. Un jour sur deux, il doit y avoir de la viande ; mais les parts sont si réduites que les prisonniers déclarent ne pas en avoir. Le mercredi soir, on donne un maigre bout de charcuterie.

En France le menu est le suivant :

A Coëtquidam : le matin, café sucré ; à midi et le soir, soupe avec 250 grammes de viande par jour et par homme (tantôt du bœuf, tantôt du porc ; le 25 mars, cinq porcs ont été abattus), abondante ration de pommes de terre ou de haricots, et une boule de pain frais tous les jours pour deux hommes. De plus, le camp étant en construction, les Boches qui sont au service des entrepreneurs touchent 0 fr. 20 par jour, versés à l'ordinaire, et reçoivent un casse-croûte composé d'un gros morceau de pain avec de la viande ou du fromage.

A Saint-Martin-de-Ré : le matin, café sucré ; à midi, soupe grasse, bœuf et haricots ; le soir, vermicelle, riz au gras, porc rôti, et, à chaque repas, un quart de pain par homme.

Un an après la déclaration de guerre, au début d'août 1915, un brigadier infirmier du train des équipages, M. Charles Tiolet, dont la famille habite Dijon, rentrant d'Allemagne après une longue captivité, communiquait les menus de la semaine :

Dimanche, matin : café ; midi : orge, choux-raves, topinambours ; soir : potage maggi, choux-raves.

Lundi, matin : café ; midi : riz aux fruits conservés ; soir : potage maggi.

Mardi, matin : farine délayée dans de l'eau ; midi : marrons ; soir : pommes de terre.

Mercredi, matin : farine ; midi, fèves conservées, chien ; soir : orge et avoine décortiquées.

Jeudi, matin : thé ; midi : orge, choux-raves ; soir : orge cuite à l'eau.

Vendredi, matin : café ; midi : morue, topinambours, choux-raves ; soir : saucisses, pommes de terre.

Samedi, matin : mélange quelconque ; midi : choux-raves, farine de maïs ; soir : orge et avoine décortiquées.

La nomenclature n'est déjà pas très appétissante, il paraît de plus que les portions étaient fort restreintes : juste de quoi ne pas mourir de faim.

*
* *

Fort heureusement à l'époque où ces menus furent relevés, les colis de nourriture envoyés, soit par des parents ou amis de prisonniers, soit par des sociétés à leurs membres, soit encore par des œuvres, parvenaient en Allemagne par grandes quantités. Et tous ceux qui recevaient quelque chose partageaient fraternellement avec des camarades moins favorisés. Mais dans les premiers mois de la guerre, que de colis

furent arrêtés en chemin, que de victuailles destinées à suppléer aux insuffisances de l'alimentation accordée à nos prisonniers servirent à augmenter le menu des geôliers. Un ordre comme celui que nous transcrivons en dit long sur la façon dont les soldats allemands préposés à la garde des nôtres s'y prenaient pour subtiliser à leur profit les douceurs qui leur étaient expédiées :

« Ordre de Service
du Ministère de la Guerre
aux Commandants Généraux
des Corps d'Armée
de la Garde, II à IV, VII à XI et XVIII.

« Berlin, 22 décembre 1914.

« Les commandants de dépôts, les médecins-chefs des lazarets de réserve doivent accepter les dons adressés aux prisonniers français, en faire immédiatement examiner le contenu et prendre les mesures nécessaires pour distribuer immédiatement les dons aux prisonniers français.

« Pour lever tous les doutes il sera bon d'attirer encore spécialement l'attention sur le fait que des comestibles tels que boulangerie fine, gâteaux, sucreries, chocolat, confitures, marmelades, etc., ou bien des cigares et des cigarettes, du tabac, doivent être remis aux prisonniers. »

*
* *

Ce que disent M. Ador et le lieutenant-colonel de Marval.

Nos ennemis n'ont pas cessé de se plaindre des prétendues tortures que nous infligions aux prisonniers internés chez nous, bien que les visites faites par MM. Herrick et Sharp, qui furent successivement ambassadeurs des États-Unis à Paris pendant la guerre et représentèrent en France avec tant de dignité les intérêts allemands, eussent démontré de façon éclatante l'injustice de telles accusations.

Tous les étrangers d'ailleurs qui ont visité les camps de concentration des prisonniers allemands en France ont rendu hommage à l'humanité avec laquelle ils étaient traités.

M. Gustave Ador, président du Comité international de la Croix-Rouge de Genève, a confié ses impressions au *Journal de Genève*. Citons quelques extraits :

A Issoudun, où s'est d'abord rendu M. Gustave Ador, les casernes abritaient, en février 1915, un millier de prisonniers. L'installation est parfaite. Dans de vastes chambrées bien aérées, les paillasses s'alignent et, sur chacune d'elles, deux couvertures sont pliées. A l'occasion du nouvel an, les paquets sont arrivés en foule. Un vestiaire fournit d'ailleurs gratuitement aux prisonniers vêtements, linge et chaussures.

Quant à la nourriture, M. Ador insiste sur ce

point, elle est abondante et saine. Chaque matin, café avec 10 grammes de sucre par homme ; aux deux repas de la journée 1.150 grammes de légumes, 125 grammes de viande, 700 grammes de pain, plus 100 autres grammes de pain pour la soupe. Les prisonniers travaillant en plein air reçoivent une ration supplémentaire de 125 grammes.

A Montluçon les prisonniers sont logés dans une ancienne caserne. Ils n'ont pas de matelas, mais la paille est abondante et renouvelée deux fois par mois. Les locaux sont chauffés et munis de lavabos. Le jour de la visite de M. Ador, le menu comportait de la morue et des nouilles. La ration de viande, réduite depuis peu, est celle qui est fournie en Allemagne aux prisonniers français.

A Clermont-Ferrand le délégué a constaté le parfait fonctionnement du bureau de poste chargé d'acheminer lettres et paquets vers différents dépôts.

A Roanne toute l'organisation est parfaite.

Le lieutenant-colonel suisse docteur de Marval a visité, en qualité de délégué de la Croix-Rouge de Genève, un grand nombre de camps de prisonniers en France, en Corse, en Algérie, en Tunisie, au Maroc, au Sahara. Au retour de cette véritable tournée, il a été faire plusieurs conférences en Allemagne sur ce qu'il avait vu ; la *Gazette de Francfort* a rendu compte de la conférence donnée dans cette dernière ville.

Tout d'abord le ministre d'État, docteur Brann, qui présidait, a déclaré à l'assistance qu'il espérait que les récits terribles publiés

par certains journaux allemands, dans les colonies françaises, n'avaient pas de portée générale. Les lois de l'humanité étaient observées par les Français comme elles le sont par les Allemands à l'égard de leurs prisonniers.

Ensuite le lieutenant-colonel de Marval prit la parole : « J'avais, dit-il en substance, reçu du gouvernement français l'autorisation de visiter tous les camps de prisonniers de France et des colonies et je pouvais apparaître *partout où je voulais sans être annoncé.* Je pouvais aussi m'entretenir, et la plupart du temps *en dehors de toute surveillance,* avec les détenus officiers et soldats.

« D'après ce que j'ai vu, l'alimentation des prisonniers est suffisante et leur logement est, en général, satisfaisant. La nourriture est préparée par les prisonniers eux-mêmes, et les plaintes émises ont plutôt concerné la monotonie que l'insuffisance. Les couches de paille sont l'exception, la plupart des prisonniers ont des lits et reçoivent aussi des vêtements selon leurs besoins. Les envois provenant d'Allemagne sont consciencieusement distribués. Les prisonniers employés à des travaux touchent un salaire de 20 à 40 centimes. L'état sanitaire est bon ; il n'y a pas eu jusqu'ici d'épidémie.

« Dans les camps d'Afrique, les gens un peu faibles doivent parfois payer un tribut au climat, mais il y a toujours un temps de repos entre dix heures du matin et trois heures de l'après-midi. De plus, comme les prisonniers mènent

une vie très régulière, l'influence du climat n'est pas aussi mauvaise qu'on pourrait le craindre en Allemagne. Comme on vient seulement de parler dans le public de ce qui se passe au Dahomey (les histoires racontées à ce sujet ont été depuis reconnues fausses), je n'avais malheureusement aucune mission pour visiter les camps de ce pays, mais la Croix-Rouge de Genève s'occupera immédiatement de la chose et fera les démarches appropriées.

« Le fonctionnement de la poste ne donne lieu à des plaintes justifiées qu'au Maroc, car les paquets n'y arrivent pas toujours absolument intacts. Bien que le gouvernement français et l'administration militaire considèrent les prisonniers comme des ennemis, ils cherchent pourtant à les traiter avec justice. »

Nous avons tenu à publier le compte rendu de la *Gazette de Francfort* qui n'a pas dû pécher par excès d'indulgence et a certainement passé sous silence la plupart des éloges décernés par le lieutenant-colonel de Marval à notre administration militaire. Le fait qu'elle n'a pu relever dans cette conférence comme critiques que la *monotonie* de la nourriture et les avaries arrivées à certains paquets expédiés au Maroc prouve que celles-ci furent très anodines. Plût au ciel que nos plaintes se réduisissent à si peu de chose pour nos compatriotes internés en Allemagne !

*
* *

La fable des geôliers noirs.

Mais peu importait à nos ennemis, et la fable des mauvais traitements infligés aux prisonniers détenus au Maroc et au Dahomey retentit de plus belle au mois de juillet 1915. Trois chefs de griefs purement imaginaires furent invoqués par le gouvernement allemand : l'internement de prisonniers allemands au Dahomey et dans la région insalubre du Maroc, l'humiliation infligée en France à des prisonniers allemands, placés sous la surveillance des soldats noirs, enfin les travaux manuels excessifs imposés à des prisonniers allemands appartenant à des professions libérales.

Or les seuls prisonniers internés au Dahomey avaient été pris dans les colonies allemandes du Togoland et du Cameroun, c'est-à-dire dans des pays de même constitution climatérique. Si l'Allemagne avait envoyé ces officiers et ces soldats dans ses colonies de l'Est de l'Afrique, sans doute les jugeait-elle capables de résister au climat. Du reste, si nos ennemis avaient été vainqueurs dans ces expéditions coloniales et qu'ils se fussent emparés d'une partie de nos troupes chargées de défendre le Congo français, il eût bien fallu qu'ils les internassent dans le Togoland ou le Cameroun. La nécessité même

les eût obligés à faire précisément ce qu'ils venaient nous reprocher.

Le Ministre plénipotentiaire des États-Unis près la République de Liberia a d'ailleurs visité les cantonnements de ces prisonniers et constaté qu'ils se trouvaient au milieu d'agglomérations européennes et que seuls les plus robustes avaient été chargés de l'entretien des camps et des routes les avoisinant.

Ajoutons que ces prisonniers ne restèrent que peu de temps au Dahomey et que, de sa propre initiative, sans attendre aucune protestation, notre gouvernement les transféra dans les provinces agricoles du Maroc pour les soumettre aux conditions les plus normales de travail et d'existence.

Les autres chefs d'accusation étaient aussi inexistants. Nulle part en France les prisonniers n'avaient été soumis à un travail excessif; quant au fait d'avoir confié, lors de leur capture, la garde de certains groupes de prisonniers aux troupes noires qui les avaient pris, nous avouons ne pas comprendre quelle humiliation spéciale ceux-ci pouvaient en ressentir. Il est toujours humiliant d'être vaincu et la couleur de la peau du vainqueur ne change rien à l'affaire ! La haute culture allemande devrait être débarrassée de préjugés aussi stupides.

Est-ce la peine d'ajouter que les troupes allemandes opérant au Togoland et au Cameroun comprenaient des éléments noirs ?

*
* *

Comment on comprend la « réciprocité » en Allemagne. — Une protestation du marquis de Vogüé.

Mais le gouvernement allemand n'avait lancé le bruit de prétendues cruautés infligées par nous aux prisonniers, que d'après un plan machiavéliquement conçu et pour tâcher de créer chez nous un mouvement en faveur de la paix.

Il décida donc d'extraire des camps d'Erfürt, Ohrdruf, Darmstadt, Friedrichsfeld, Münster, Maseburg des milliers de prisonniers français et de les diriger sur les marais hanovriens, notamment sur ceux d'Ablen-Falkenberger, région d'une insalubrité notoire, pour y être employés à l'assainissement et au défrichement du sol.

Et, par un raffinement de cruauté, le gouvernement allemand fit choisir de préférence les prisonniers exerçant une profession libérale. Pour la plupart de ces hommes inaptes à un tel genre de travail, c'était la torture physique et morale, la fatigue meurtrière dans la misère d'installations improvisées et les ravages causés par un climat meurtrier. Pénalité barbare, infligée froidement à des innocents, avec l'intention non déguisée de terroriser leurs familles et d'exercer, par elles, une pression sur l'opinion et le gouvernement français.

Ce serait mal connaître nos compatriotes qui

furent l'objet de ces traitements que d'imaginer qu'ils demandèrent grâce. Bien au contraire, les lettres qu'ils écrivirent pour annoncer leur départ vers les marais hanovriens, alors que leurs geôliers avaient pris soin de leur détailler la vie pénible qu'ils allaient mener et les dangers à courir, furent empreintes d'un courage, d'une soif de sacrifice, d'une confiance dans leur Patrie vraiment héroïques !

Quoi de plus beau que cette lettre écrite par un sergent d'infanterie à sa femme, laquelle habite la Loire-Inférieure :

« C'est la dernière carte que je t'écris de Darmstadt. En réponse à je ne sais quels mauvais traitements infligés à des prisonniers allemands, l'Allemagne a décidé des représailles contre l'élite de ses prisonniers. Ma triple qualité de sous-officier de l'armée de France, de professeur de l'Université de France et de blessé sur le sol de France me vaut l'immense honneur d'être choisi. Jamais je n'ai été plus heureux et plus fier de mes galons, de mes parchemins et de mon bras cassé.

« La France n'aura pas de peine, si elle le juge bon, à démontrer l'inanité d'accusations contre lesquelles toutes ses traditions protestent. Mais elle n'a pas d'intimidation à subir et notre sort ne doit peser en rien sur sa décision. Ma santé, ma gaieté, ma fierté triompheront de tout. Enfin je reprends du service. Qui a souri à la mort ne craint aucune représaille. Je n'attends de toi que des félicitations joyeuses. Pas de plaintes pour nous, tandis que d'autres se battent : tu es ma compagne d'armes. »

*
* *

L'annonce d'aussi abominables traitements n'eut pas en France le résultat que les Allemands en attendaient. Ce ne fut pas de l'abattement, mais de la colère, un noble désir de vengeance, une persuasion encore plus profonde qu'il fallait en finir avec de tels adversaires.

Notre gouvernement adressa une protestation solennelle aux États neutres. D'autre part le marquis de Vogüé, président du Comité de la Croix-Rouge française, écrivit une lettre véhémente à M. Ador, président du Comité International de la Croix-Rouge à Genève. Rappelant les enquêtes de M. Ador lui-même et du lieutenant-colonel de Marval, menées dans les camps de prisonniers allemands en France et en Afrique, et les rapports élogieux qui en résultèrent, le marquis de Vogüé écrivait :

« Il est impossible que le gouvernement impérial allemand n'ait pas eu connaissance de ces conclusions et, pourtant, il n'en tient aucun compte. Il prend pour base des cruelles pratiques qu'il a ordonnées, des faits qu'elles ont d'avance formellement et définitivement récusés comme imaginaires. Il y a dans ce procédé, non seulement une atteinte à la vérité, mais une atteinte à l'honneur de la Croix-Rouge elle-même.

« L'affront atteint toutes les sociétés de la Croix-Rouge, aussi bien celles des pays belli-

gérants que celles des pays neutres, toutes solidaires dans le souci de leur honneur collectif, toutes également intéressées à ce qu'aucun doute ne puisse être jeté sur leur loyauté, sur leur volonté inébranlable de rester fidèles aux nobles principes sur lesquels leur œuvre est fondée et dont la Croix-Rouge est, et doit rester, le symbole immaculé. »

Déjà, avant d'être en possession de ce document, le Comité International avait agi ; l'Allemagne promit de supprimer les camps de régions insalubres, mais tint-elle complètement sa parole ?

*
* *

La correspondance des prisonniers. - Noble attitude de la Suisse. - Les correspondants ingénieux. - Comment fonctionne le service postal.

S'il est un adoucissement à l'existence lamentable de nos soldats prisonniers, c'est bien celui que leur procurent les nouvelles de leur famille ou de leurs amis. Au réconfort moral vient s'ajouter l'aide matérielle apportée par l'envoi d'argent, de vêtements, d'aliments. Et tout cela influe le plus heureusement du monde sur le moral de ceux qui ont à supporter une longue captivité.

Les correspondances de toute nature : lettres d'un poids n'excédant pas 20 grammes, cartes postales, papiers d'affaires et imprimés jusqu'à deux kilos, sauf les journaux dont l'envoi est

rigoureusement interdit, échantillons sans valeur ne dépassant pas 350 grammes, boîtes avec valeur déclarée jusqu'à un kilo, sauf les envois grevés de remboursement qui ne sont pas autorisés, peuvent être expédiés aux prisonniers de guerre français en Allemagne ou en Autriche et, réciproquement, aux prisonniers allemands ou austro-hongrois en France. Même situation pour les familles des prisonniers belges résidantes ou réfugiées en France.

Aucun envoi ne saurait être soumis à la recommandation, même si l'expéditeur offrait d'acquitter la taxe. Par contre tous les objets de correspondance énumérés plus haut, qu'ils soient à destination ou en provenance des prisonniers de guerre, sont exempts de taxes postales, aussi bien au départ que dans les pays de destination et dans les pays intermédiaires (Règlement annexé à la Convention de La Haye).

Les bureaux ou agences de renseignements à l'usage des prisonniers et de leurs familles établis dans les pays belligérants ou neutres sont autorisés à recevoir, expédier ou réexpédier, toujours en franchise de taxe, les objets de correspondance concernant les prisonniers de guerre.

Les militaires recueillis ou internés dans les pays neutres bénéficient d'avantages identiques. Tel fut le cas des troupes belges et anglaises qui, après la chute d'Anvers, passèrent en territoire hollandais pour échapper aux Allemands.

L'obligation de transiter gratuitement les correspondances à l'usage des prisonniers et de leurs familles constitue une charge excessivement lourde pour la Suisse. Ce pays neutre, un

des premiers adhérents à la Convention de Genève, savait parfaitement à quoi il s'exposait en cas d'une guerre franco-allemande. Malgré un budget très obéré du fait des hostilités, il n'en assure pas moins le service postal des prisonniers avec une bienveillance, une exactitude au-dessus de tout éloge. Et pourtant cet office représente pour lui plusieurs centaines de mille francs de dépenses par mois puisque toutes les correspondances provenant de France, d'Allemagne ou d'Autriche-Hongrie traversent forcément son territoire et y sont soumises à diverses manipulations.

L'attitude de la Suisse est d'autant plus méritoire que, loin de chercher à esquiver le fardeau, elle a fait, comme on l'a vu plus haut, tout ce qui lui était possible pour provoquer et étendre les relations entre les prisonniers résidant en France ou en Allemagne avec leurs familles ou les sociétés de bienfaisance créées à leur intention. Si la Suisse, s'en tenant strictement à la Convention de La Haye, avait, comme c'était son droit, attendu que les pays belligérants s'entendissent eux-mêmes, il n'est pas douteux que cette correspondance serait beaucoup moins développée.

L'écriture et la composition de l'adresse des correspondances envoyées aux prisonniers jouent un rôle capital. L'adresse doit être écrite très lisiblement afin qu'il ne puisse y avoir aucun doute sur le nom du destinataire et celui du camp où il se trouve. En raison du grand nombre d'homonymes, l'adresse doit porter un et, autant que possible, deux prénoms du prisonnier, l'indication de la compagnie au

camp, de la baraque, du block ou de la chambre, ainsi que le grade et les numéros du régiment et de la compagnie auxquels appartenait l'homme quand il fut capturé.

A chaque camp allemand sont rattachés de nombreux dépôts secondaires entre lesquels les prisonniers sont répartis. Ainsi le camp de Güstrow compte 120 camps secondaires.

Les correspondances et paquets doivent toujours être adressés au camp principal.

Les correspondances destinées aux prisonniers de guerre français dont le lieu d'internement n'a pas été trouvé sont envoyées, après épuisement des recherches, au bureau de poste n° 24 à Berlin, chargé de compléter les adresses et de faire parvenir les envois. Toutefois, cet acheminement, l'office allemand le constate lui-même, provoque de longs retards. Il est donc recommandé de ne recourir à l'intermédiaire du bureau n° 24 qu'en cas d'absolue nécessité.

L'adresse correcte d'une correspondance destinée à un prisonnier en Allemagne doit être rédigée comme suit :

Kriegsfangener.
Durand Émile-Louis,
Sergent au 57e régiment d'Infanterie,
Baraque n° 5, 8e Compagnie,
Münster III
(Westphalie),
Allemagne.

Envoi de M...
(Adresse de l'expéditeur.)

Le camp destinataire doit être souligné d'un trait rouge pour tous les paquets.

Les lettres doivent être déposées ouvertes ; les lettres closes sont impitoyablement renvoyées aux expéditeurs ou versées au rebut si le renvoi est impossible. De même les cartes-correspondances sur lesquelles figurent des drapeaux des nations alliées ne sont pas admises en Allemagne, c'est à cette interdiction qu'il faut attribuer la non-remise de beaucoup de cartes adressées à des Français prisonniers. Malgré des avertissements répétés, beaucoup de gens s'obstinèrent fort longtemps à expédier, en pure perte, des cartes ou lettres ainsi ornées.

D'autres prohibitions non moins sévères visent le texte de la correspondance. Les Allemands n'admettent pas qu'il renferme des renseignements sur les opérations militaires ou diplomatiques, de quelque nature que soient ces informations. De même il ne doit être formulé aucune appréciation critique contre l'armée, les diplomates, les hommes politiques, les lois ou mœurs allemands. Le texte doit être consacré uniquement à des nouvelles de la famille ou des amis, à la vie du pays en tant qu'elle ne touche pas la guerre, aux affaires et à la situation de l'intéressé. Les Allemands accueilleraient volontiers toute critique nous concernant, mais les parents ou amis qui leur procureraient cette joie commettraient un acte éminemment blâmable. Du reste la censure des correspondances destinées aux prisonniers existe en France aussi bien qu'en Allemagne ;

de telles lettres risqueraient donc — et ce serait justice — de ne pas franchir notre propre frontière.

Naturellement les Allemands interdisent aux prisonniers français d'émettre la moindre critique contre leur vie dans les camps. Ceux-ci emploient de temps à autre des procédés ingénieux pour enfreindre la consigne.

Un soldat de Gascogne imagina, par exemple, de signer en faisant suivre son nom de ces mots comme s'ils appartenaient à la signature : « Qué creben la fan », ce qui en patois signifie : « Nous crevons de faim. »

Un autre prisonnier, originaire des environs de Saint-Étienne, faisait, dans une lettre adressée à sa femme, un éloge dithyrambique des procédés des Allemands : « Le régime ne laisse rien à désirer, concluait-il, nous sommes absolument traités comme la mère Désirée traite ses pensionnaires. »

Or la mère Désirée élevait des cochons.

A rapprocher ce truc d'un soldat du front pour donner à son frère prisonnier des nouvelles de la guerre, à la barbe de la censure allemande.

« Je te quitte, mon cher frère, en t'envoyant les bonnes amitiés de nos amis Ducœur et Delentrin, ainsi que les meilleurs souvenirs des familles A. Présan, Noulez, Avon et Comand. »

Un mois après, réponse du prisonnier :

« Mes compliments sincères aux familles Noulez, Avon et Comand. »

Les Allemands ne permettent aux prisonniers que d'écrire quatre cartes postales par

mois, ou trois cartes et une lettre. Ils prennent souvent un méchant plaisir à torturer les familles en les laissant sans nouvelles. Ainsi, le soldat Roland, de la commune de Plougonven (Finistère), porté comme disparu au mois d'août 1914, ne put écrire à ses parents qu'il était prisonnier en Saxe que dans le courant de juillet 1915.

Nous avons dit que l'adresse devait être écrite lisiblement, cette lisibilité s'étendra avec profit à tout le contenu de la carte postale ou de la lettre, puisque aucune correspondance ne sera remise à l'intéressé sans avoir été examinée par la censure allemande. Une écriture correcte rendra l'examen moins long et activera par suite la distribution. Que les parents et amis, malgré les anecdotes qui précèdent, ne s'ingénient pas non plus à employer des stratagèmes divers pour apprendre à celui auquel ils écrivent des faits dont nos ennemis ne veulent pas qu'il soit renseigné. La plupart du temps, tous ces trucs, phrases à double entente, combinaisons de mots ou de lettres, écritures prétendues invisibles, sont éventés et le destinataire se trouve privé de nouvelles. Son cas sera soigneusement noté et la correspondance provenant à son nom sera, par la suite, encore plus rigoureusement épluchée.

C'est à Besançon, dans un service spécial militaire, que s'opèrent chez nous le tri et le contrôle des correspondances et paquets postaux expédiés de France et d'Allemagne aux prisonniers des deux pays. A Berne existe le bureau chargé de leur réexpédition. Le séjour

des correspondances à Besançon est de trente-six heures environ.

Les délais de transmission de France en Allemagne sont réduits au strict minimum. On a pu constater, par exemple, que des correspondances expédiées de la Gironde et de la Bretagne le 17 janvier 1915 par des prisonniers allemands, timbrées à la poste des localités où se trouvent les camps à la date du 18, avaient été expédiées de Besançon dans la journée du 21, à destination de Berne-transit. Or, inversement, les correspondances expédiées en France par des prisonniers détenus en Allemagne sont transmises très lentement. Nous avons pu voir à la même époque des lettres datées du 25 novembre, timbrées à la poste de Münster le 5 janvier, et qui n'étaient parvenues que le 18 janvier à Berne et le 20 à Besançon. D'autres lettres écrites le 29 octobre, timbrées à Minden le 8 janvier, n'étaient parvenues à Berne que le 20 janvier et à Besançon le 21.

Fréquemment les envois à destination des prisonniers en France contiennent de petites brochures, revues et journaux, se présentant avec l'apparence d'informations anodines ou de publications religieuses, et qui contiennent des informations tendancieuses sur la guerre et des demandes de renseignements systématiques. Il va de soi que toutes ces publications sont arrêtées en chemin par notre censure.

Les mandats envoyés aux prisonniers français en Allemagne et aux prisonniers allemands en France sont établis sur des mandats internationaux à destination de l'Office postal de Berne.

Là, ils sont convertis, pour les mandats envoyés en Allemagne, en mandats suisses-allemands, et, pour les autres, en mandats suisses-français. Cette conversion s'exécute avec le plus grand soin et en tenant compte du change pratiqué au moment même où transite le mandat.

Quant aux colis postaux, ils sont transités à la gare de Genève-Cornavin.

Le 5 janvier 1915, la Chambre de Commerce de Paris lançait au public l'appel suivant :

La Chambre de Commerce de Paris a relevé dans les journaux suisses certaines indications statistiques desquelles il ressort que la poste fédérale aurait transmis en décembre : 103.129 mandats de France, pour la somme de 1.544.178 fr. 92, destinés à des prisonniers français en Allemagne, contre 30.072 mandats d'Allemagne, pour une somme de 530.094 fr. 27, destinés à des prisonniers allemands en France.

Par contre, la France a expédié à ses prisonniers 83.576 colis, tandis que l'Allemagne a envoyé aux siens en France 126.530 colis.

Il résulte de ces chiffres que les Allemands préfèrent expédier des colis de marchandises achetées en Allemagne et favoriser par ce moyen leur commerce national.

Il y a là pour nous une pratique à imiter.

Cet appel a été entendu et le nombre des colis postaux expédiés de France est bientôt devenu cinq fois plus fort. Par contre, au cours de l'année 1915, les colis provenant d'Allemagne ont progressivement diminué comme quantité et comme poids moyen, ce dernier passant de 4 kilos et demi à 2 kilos. Phénomène

d'autant plus remarquable que la moyenne du poids des colis expédiés de France passait de 1 kilo et demi à 3 kilos et demi. Il est permis de tirer de ces faits deux conclusions : d'abord que la pénurie d'argent et d'aliments s'accentuait en Allemagne sans que rien d'approchant se produisît chez nous; ensuite que nous savons nos soldats mal nourris en Allemagne, tandis que nos ennemis n'ignorent pas que leurs soldats captifs en France reçoivent des rations suffisantes de vivres.



Il nous reste à étudier comment fonctionne le service postal dans les dépôts de prisonniers en France.

Il est établi pour tout prisonnier passé au dépôt une fiche mobile avec numéro de contrôle, nom, prénoms, grade, régiment et cantonnement. Cette dernière inscription est soigneusement tenue à jour chaque fois qu'une mutation se produit. Grâce à ces fiches répertoriées par ordre alphabétique le prisonnier n'est jamais perdu de vue, qu'il soit à l'hôpital, employé dans une exploitation agricole ou absent pour toute autre cause.

Les Allemands n'autorisant les prisonniers internés chez eux qu'à écrire une carte postale par semaine et une lettre de quatre pages par mois, cette lettre remplaçant la quatrième carte, nous avons par réciprocité appliqué la même mesure.

Un timbre spécial : *Antwort nür per Postkarte,* « Répondre seulement par carte postale », est apposé sur les cartes envoyées par les prisonniers allemands ; malgré cette prescription, très nombreuses sont les lettres qui leur sont adressées.

Il n'est pas rare que des milliers de cartes et de lettres arrivent chaque jour dans un camp. Notre censure, malgré sa bonne volonté, arrive difficilement à liquider son travail. Elle donne la priorité aux cartes postales.

La correspondance est d'abord classée par cantonnement ; sur chaque carte ou lettre le nom du cantonnement est inscrit, s'il ne l'a déjà été par l'expéditeur. Puis, dans chaque paquet destiné aux cantonnements, les correspondances sont placées par ordre alphabétique.

Certains prisonniers reçoivent de vingt à vingt-cinq cartes ou lettres par mois.

Les correspondances dont l'adresse est incomplète ou inexacte sont envoyées au ministère de la Guerre, bureau de renseignements sur les prisonniers de guerre.

Les mandats-poste inférieurs à 20 francs sont payés aussitôt, les mandats plus élevés ne sont versés que partiellement, le reliquat étant inscrit à l'avoir des ayant droits.

Quant aux colis-postaux, ils sont remis dans le plus bref délai. Les colis adressés à des prisonniers décédés ou inconnus au dépôt sont partagés entre les prisonniers ne recevant rien, s'ils contiennent des denrées périssables. La distribution des colis postaux n'a jamais lieu qu'après vérification en présence d'un sous-

officier allemand ou d'un officier quand les destinataires sont officiers eux-mêmes. Les subterfuges auxquels recourent les parents pour faire parvenir des nouvelles aux prisonniers au moyen des colis postaux sont assez naïfs, ils glissent des coupures de journaux ou des lettres dans des gâteaux, de la viande ou du saindoux ou encore entre les planchettes des boîtes. Ces artifices sont aisément déjoués, mais comme les prisonniers ne peuvent en avertir leurs parents, ceux-ci continuent avec régularité et fournissent ainsi des documents précieux sur le véritable état d'esprit en Allemagne.

*
* *

Le règlement du camp de Crefeld. - Une nuit de Noël.

Quel est le régime auquel sont soumis nos prisonniers en Allemagne ? Celui-ci a varié beaucoup selon les endroits et les époques, toutefois le règlement affiché en français, au début de 1915, dans le camp de Crefeld, près de Dusseldorf, en donnera une idée générale :

1. — A son arrivée au camp, chaque prisonnier de guerre se voit indiquer sa chambre de logement par le commandant ou son suppléant.

Le plus ancien assure la propreté et l'ordre dans la chambre qu'il occupe (chef de chambrée).

A chaque étage, le plus ancien (chef d'étage) y assure les mêmes fonctions pour l'étage, et le plus

ancien de chaque bâtiment exerce la même surveillance pour le bâtiment entier (chef de bâtiment). Les chefs de bâtiment et les chefs d'étage peuvent se faire aider par des officiers adjudants.

Les ordonnances affectées aux officiers et aux médecins en captivité doivent effectuer les travaux nécessaires. Il y a lieu de prendre soin tout particulièrement de la propreté minutieuse des lavoirs, cabinets d'aisance, parquets et escaliers. Les ordonnances sont également obligées de nettoyer la grande cour et les abords des édifices. Elles ont à se servir exclusivement des latrines établies dans la cour, et doivent maintenir ces endroits dans un grand état de propreté. Les négligences seront punies.

2. — Le chef de chambrée reprend le mobilier de la chambrée : il s'assure de l'existence des divers objets et est personnellement responsable de leur existence et de leur bonne conservation.

Les dégradations causées par les occupants doivent être payées par eux.

3. — Afin de constater la présence de tous les prisonniers de guerre, un appel aura lieu tous les jours à 10 h. 30 du matin dans la grande cour de la caserne.

A cet effet, les prisonniers se formeront en ligne sur cinq rangs.

L'appel sera annoncé par la cloche.

4. — Chaque prisonnier de guerre doit se soumettre à une visite médicale.

Les médecins se trouvant au camp doivent donner les soins médicaux aux malades et aux blessés de leur nation.

Le médecin le plus ancien désigne journellement le médecin de jour, dont le nom ainsi que le bâtiment et le numéro de la chambre qu'il occupe (exemple : K I — 58) seront indiqués au tableau.

Celui-ci est appendu dans le vestibule de la cantine.

Les médicaments, etc., sont fournis par la *Kommandatur.*

Le médecin de jour sera appelé à l'arrivée de nouveaux prisonniers de guerre, à l'effet d'examiner leur état de santé.

A l'appel, il rend compte, au commandant du camp, de l'état de santé général.

Les malades doivent se présenter à 9 heures du matin à la salle de visite (bâtiment K I, chambre 63), ou, si leur état ne le permet pas, doivent avertir le médecin, en indiquant le bâtiment et le numéro de la chambre qu'ils occupent.

Afin d'éviter les épidémies, la vaccination de tous les prisonniers de guerre est obligatoire. La date de cette opération sera annoncée.

Lorsque les médecins quittent le camp, ils doivent porter le brassard de la Croix-Rouge de Genève.

5. — Il est défendu aux prisonniers de guerre de quitter la partie clôturée du camp.

La grande cour est à leur disposition (promenades, jeux, etc.).

Ils doivent se tenir à une distance de 2 à 3 mètres au moins de la clôture.

6. — Il sera fait feu sur celui qui cherchera à fuir ; en outre, il s'attirera par ce fait les punitions légales.

7. — Tous les militaires sont obligés de porter leur uniforme.

8. — Les prisonniers de guerre ne peuvent conserver en mains que des sommes ne dépassant pas 100 marks. Toute somme dépassant ce montant doit être remise à la *Kommandatur* contre quittance. La *Kommandatur* prend soin de la gestion convenable de cet argent. Des remboursements peuvent être obtenus en tout temps.

Ce dont le règlement ne parle pas, ce sont des punitions corporelles auxquelles furent souvent soumis nos compatriotes. Les officiers allemands exigent le salut des prisonniers et si quelqu'un d'eux ne le rend pas à leur gré assez vite, ils le giflent ou le frappent à coups de pied. Au camp de Parchim (Mecklembourg), des prisonniers pour la plus légère peccadille furent ligotés à un poteau pendant plusieurs heures en plein hiver ; quand des corvées faisaient sortir nos compatriotes du camp, des chiens étaient lancés sur les retardataires et les mordaient cruellement. Dans un autre camp, le sous-officier préposé à la surveillance de la distribution des portions à l'heure des repas frappait avec un bâton les malheureux souffrant de la faim et venant solliciter un peu de « rabiot ». A Crefeld, au cours de la nuit de Noël 1914, des soldats firent irruption dans les chambres des officiers français et obligèrent quelques-uns d'entre eux, à coups de crosse, à descendre dans la cour en chemise et là à y courir. Dans ce même camp, un officier gravement blessé avait besoin pour améliorer son état de suivre un traitement par l'électricité. Mais pour cela il fallait se rendre dans un établissement hors du camp, ce qui lui fut refusé même quand il proposa de se laisser accompagner. L'officier offrit alors de donner sa parole d'honneur qu'il ne chercherait pas à s'évader au cours du trajet : « Nous ne croyons pas à la parole d'honneur d'un officier français », lui fut-il répondu.

A leur arrivée au camp on enlève à tous les

prisonniers l'or et l'argent qu'ils possèdent et on les remplace par des billets allemands. Parfois on ne rend qu'une partie de la valeur, parfois on ne rend rien.

Aucune allocation n'est allouée aux hommes de troupe et aux sous-officiers. Les officiers subalternes (sous-lieutenants, lieutenants, capitaines) reçoivent 60 marks par mois et les officiers supérieurs 100 marks, mais, comme on retient 2 marks par jour pour la nourriture, les officiers subalternes ne possèdent par le fait aucun argent de poche à moins que leur famille ne leur en envoie, pas même de quoi rémunérer l'ordonnance qu'on leur tolère à raison d'un par sept officiers. Aussi les officiers ont-ils institué entre eux des prêts sur l'honneur, remboursables après les hostilités.

Les soldats prisonniers accomplissent naturellement toutes les corvées du camp et préparent les repas, ils sont placés pour cela sous l'autorité de leurs sous-officiers. Ils sont en outre astreints à des travaux hors du camp : établissement et entretien des routes, défrichement de terres incultes, déblaiement des neiges, construction de lignes de chemin de fer, etc. Ces travaux sont quelquefois rémunérés au prix de 20 pfennigs, mais le soldat n'en tire aucun profit, cet argent étant appliqué au remboursement de la nourriture.

*
* *

Les loisirs des prisonniers. - Représentations théâtrales. - Offices religieux.

A quoi les prisonniers emploient-ils leurs loisirs ? Les industrieux cherchent à améliorer leur logement, puis les professions utiles se révèlent : coiffeurs, pédicures, tailleurs, cordonniers. Comme jeux les prisonniers ont des cartes, des jeux de boules, de foot-ball, de croquet, envoyés de France ; ils organisent entre eux des séances littéraires, des représentations théâtrales. A Grabow M. Albert Aveline, premier danseur de l'Opéra, le dessinateur Joé Bridge, l'aviateur Chevillard, le comique Chevalier, le comédien Louis Tunc avaient constitué un théâtre permanent. On y joua entre autres une revue de Joé Bridge, *La Conférence de la Paix,* qui eut un gros succès. Albert Aveline y figurait le dieu de la discorde. Les spectateurs allemands n'étaient pas les moins assidus.

La recette servait à améliorer le sort des prisonniers pauvres et aussi à réunir les fonds nécessaires à l'érection d'un monument à la mémoire des camarades morts pour la Patrie, dont le sculpteur Fabre avait composé la maquette.

Les studieux lisent les livres que la censure allemande laisse passer, beaucoup complètent

leur instruction, apprennent une langue étrangère en profitant du voisinage de prisonniers anglais et russes, ceux que la mobilisation a surpris dans les Facultés préparent de leur mieux les futurs examens.

Une grande consolation fut réservée aux prisonniers lorsque des aumôniers furent régulièrement institués dans chaque camp.

Le 21 décembre 1914, l'*Osservatore Romano* publiait les dispositions suivantes prises par le Pape Benoît XV à l'égard des prisonniers de guerre de toute nationalité :

« Les évêques des diocèses dans lesquels les prisonniers se trouvent désigneront, le plus tôt possible, un ou plusieurs prêtres, selon le besoin, qui connaissent suffisamment les langues respectives desdits prisonniers ; s'ils ne les avaient pas dans leur diocèse, ils les demanderaient aux autres évêques qui s'empresseraient de les leur fournir. Ces prêtres s'efforceront par leur zèle, tant spirituel que matériel, de soulager les prisonniers et de les aider dans les multiples et parfois douloureuses nécessités où ils se trouvent. Ils devront notamment s'informer si les prisonniers confiés à leurs soins ont écrit ou envoyé des nouvelles personnelles à leurs familles ; sinon, ils les engageront à le faire immédiatement, tout au moins au moyen des cartes postales.

« Si les prisonniers n'étaient pas à même, soit par ignorance, soit par maladie ou pour toute autre cause, d'écrire à leurs familles, les prêtres le feront eux-mêmes, en leur nom, et tâcheront toujours de s'assurer dans la limite

du possible que les correspondances arrivent à destination. »

Les aumôniers furent fréquemment choisis parmi des prêtres français prisonniers qui obtinrent ainsi un peu plus de liberté. Des cérémonies religieuses furent organisées chaque dimanche et jour de fête dont la préparation et l'assistance apportèrent à tous une saine distraction en même temps qu'un précieux réconfort moral. Il va de soi que des aumôniers protestants et israélites furent institués près des prisonniers appartenant à ces confessions.

Le Pape Benoît XV avait, d'autre part, demandé et obtenu que les prêtres-soldats fussent, en raison de leur caractère, mis à part et traités sur le même pied que les officiers, mais beaucoup refusèrent et préférèrent partager strictement le sort de leurs compagnons d'armes.

Les Français s'entendent très bien avec les prisonniers des nations alliées internés avec eux. Ils se montrent très charitables à l'égard des soldats russes dont le plus grand nombre est dénué de tout et que les Allemands traitent avec un mépris répugnant. Quant aux Anglais, leurs geôliers leur réservent les corvées les plus pénibles, les plus humiliantes, mais cela n'abat pas leur fierté naturelle. Par exemple, ceux qui n'ont pas d'argent cherchent à s'en procurer en vendant tout ce qu'ils possèdent : chemises, chaussettes, chaussures et promènent ces articles dans les baraquements français en criant : « Souvenir, souvenir ! »

*
* *

Comment les Allemands écrivent l'histoire à l'usage des prisonniers français. — Les surprenantes imaginations du « General Anzeiger ».

Dans plusieurs camps, les autorités allemandes font vendre des journaux composés à l'usage des prisonniers français. Tel est le *General Anzeiger,* bulletin destiné aux prisonniers français en Allemagne et par suite rédigé en notre langue, en vente dans le camp de Wesel.

Le premier numéro parut le 20 septembre 1914. L'édition fut vite épuisée. Pas un prisonnier qui ne donnât 5 pfennigs pour lire des nouvelles dans sa langue ; hélas ! celles-ci déplorablement mensongères. Voici quelques échantillons de cette littérature très spéciale.

Tout d'abord un avis auquel ce qui va suivre donnera un éclatant démenti :

A nos Lecteurs.

Ce bulletin devant paraître sous un format restreint, nous nous voyons obligés de ne porter à la connaissance de nos lecteurs que les nouvelles strictement militaires.

Les nouvelles officielles paraissant dans ce bulletin sont de source sûre. *Pas une n'est déformée ni ne peut être démentie.*

Voici l'article de fond qui vaut la peine d'être publié *in extenso* :

Les plus grands criminels du monde.

Sur quelle tête retombera le sang qui coule à grands flots aujourd'hui ? Lorsque la guerre de 1870 eut pris fin, toute la responsabilité retomba sur Napoléon III, — non sans quelque raison, — car cette guerre, à laquelle il prit part, sans grand élan, — il faut le dire, — il aurait pu facilement l'éviter.

Le peuple français de 70 avait aussi désiré cette guerre plus ardemment que les Français d'aujourd'hui. Il est très caractéristique de remarquer qu'au fond pas un des chefs des États qui se battent aujourd'hui n'a voulu cette guerre. Ni le tsar, faible ; ni le roi George d'Angleterre, sans influence aucune ; — et le Kaiser encore moins.

Les vrais coupables dans cette guerre sont : un petit groupe de politiciens internationaux que leur ambition ne laisse point en repos, et que leur chauvinisme mena à leurs fins : une coalition européenne contre l'Allemagne. Parmi ce groupe se trouve le Président de la République française Poincaré, un des premiers, des plus importants. Le trait caractéristique de Poincaré est un mélange de vanité bourgeoise et de contentement de soi-même. Il possède la haine mordante et l'entêtement du Lorrain contre l'Allemagne. Delcassé est tourmenté par la folie des grandeurs. Peu de politiciens ont fait plus de mal à leur pays que Delcassé. Les Français le savaient bien, il y a dix ans ; aujourd'hui, ils semblent l'avoir oublié malheureusement. Qui a entendu Delcassé au Palais-Bourbon a eu l'impression d'une personalité *(sic)* antipathique, le corps a l'air de plier sous un fardeau, tassé et

massif ; sa tête, presque chauve, hérissée de quelques cheveux, couronne le tout ; le menton lourd, l'air d'être toujours à l'affût, l'expression concentrée révèlent l'homme qui ne perd jamais de vue son but, durant de longues années. Son but : devenir ministre-président, il ne l'a pas encore atteint ; mais on ne sait pas par les temps qui courent ce qui peut arriver. N'oublions pas de mentionner que la diplomatie de la République a élevé pendant les derniers dix ans une couvée de jeunes politiciens tout autres que les héros bruyants de la revanche aux phrases creuses et ronflantes. Ils apprirent notre langue, visitèrent nos villes, nous étudièrent à fond. D'une politesse exquise, d'une amabilité toute française, ils sont pourtant ceux qui formèrent le nœud du lasso destiné à nous étrangler. Par exemple, Maurice Herbette, le fils de l'ancien ambassadeur ; André Tardieu, du *Temps*, et sa politique étrangère.

L'ambassadeur de Russie à Paris, Iswolski, est un des ennemis les plus terribles et les moins scrupuleux de l'Allemagne. Sa haine commença à se développer contre l'Autriche, qui lui infligea un échec dans la question des Balkans. La haine s'en étendit jusqu'à l'Allemagne. Iswolski est un être possédé de cette vanité incroyable qui est la caractéristique des diplomates russes de haut rang, et qui ne peut se comparaître *(sic)* qu'à celle du prince Gortschakoff. Ses aventures, ses bonnes fortunes à Paris sont connues. Son plan de changer la face de l'Europe ne l'empêchait pas de jouir à Paris d'une vie de bâton de chaise, comme tous ses compatriotes les grands-ducs, qu'on vit dans tous les petits théâtres de Paris, accompagnés de femmes dont les brillants qui les paraient devaient faire un trou au budget russe.

S'il est vrai qu'Iswolski, aujourd'hui en fuite,

a dit : « C'est ma guerre », on est forcé de le comparer à l'impératrice Eugénie, qui prononça, en 1870, le même mot. La politique aura peut-être pour lui les mêmes conséquences. Sur un point unique, Iswolski a montré cependant une organisation supérieure : l'espionnage russe en Allemagne et en Autriche. Pour l'espionnage dans les deux empires, la Russie a dépensé des millions. Le dernier de cette galerie, Sir Edward Grey, qui ne parle aucune langue étrangère, ne connaît aucun pays étranger, qui déteste sûrement les Russes autant que les Allemands, trouve plaisant de jouer un bon tour à l'Allemagne. On ne sait vraiment à qui donner la palme.

Voilà les personnages *(sic)*. Et, à cause d'eux, à cause de leur ambition forcenée, sans scrupules, des millions de braves gens en Europe doivent s'entre-tuer. Ce serait à souhaiter que l'un d'eux nous tombât sous la main, il serait bien reçu.

Puis viennent des informations de France :

Nouvelle crise au ministère français.

On annonce de Bordeaux : parmi les ministres du nouveau cabinet Viviani, se trouve le socialiste Jules Guesde. Ce dernier parle déjà de donner sa démission. La raison n'en est pas, comme on l'annonçait ces jours derniers, le manque de partisans, mais bel et bien le mécontentement croissant de la classe ouvrière contre la guerre, mal préparée et mal menée. La presse socialiste ne cache pas que l'armée se trouve dans une triste situation, ses meilleures troupes étant détruites *(sic)*. Et, peu à peu, les Anglais dominent et prennent en main la direction. Millerand lui-même, après une tournée d'inspection, déclare difficile de tout réorganiser ! Guesde, par sa rude franchise, ébranla l'optimisme

de Millerand. Le socialiste déclare qu'en effet Joffre et Millerand doivent tenir compte du tempérament français, excitable et facilement découragé ; mais il y a des limites, et le peuple français a le droit de connaître la vérité et la situation telle qu'elle est. Les journaux français, sous prétexte de ne pas décourager l'armée, d'assombrir les illusions, cachent la vérité, et l'exposé très franc de Guesde, au conseil des ministres, lui attira l'animosité de Millerand et de Poincaré, ainsi que de Delcassé.

Nous sommes au 23 septembre 1914, à quelques jours de la victoire de la Marne, ayant eu comme conséquence le recul des Allemands. Le *General Anzeiger* se contente au sujet d'un événement aussi considérable de la note suivante :

L'agence Reuter concède enfin que les Allemands ne reculent plus. A Saint-Quentin et à Tergnier, les Anglais ont eu beaucoup à souffrir.

Ce n'est pas, comme on voit, très compromettant.

Un peu plus loin le *General Anzeiger* publie un extrait de notre journal *le Temps,* qui est, bien entendu, sorti entièrement de l'imagination d'un de ses rédacteurs :

Le Temps écrit : « Il ne faut pas croire que nous avons gagné parce que les Allemands reculent et qu'ils ne sont pas encore à Paris. Les Allemands ont l'avantage de reculer vers leurs propres frontières, d'où ils reçoivent munitions et troupes fraîches, tandis que nos troupes sont épuisées par vingt jours de marche et de combats. »

Un peu plus loin un extrait du *Times,* fabriqué de la même façon, sous ce titre sensationnel :

Supplications anglaises

Le *Times* publie un article de tête qui fait beaucoup de bruit. Il supplie la France de laisser de côté ses intérêts personnels et de ne penser qu'à la défense de Cherbourg. Il est avéré, écrit le *Times*, qu'Ostende, Rosendaal, Dunkerque et Calais peuvent être considérés comme irrémédiablement perdus. Si Cherbourg tombe aux mains allemandes, la suprématie navale de l'Angleterre serait en danger. L'Angleterre serait livrée sans défense à l'invasion germanique. La panique à Londres est grande. Le bruit court que 10 Zeppelins et 400 aéroplanes allemands seraient prêts à traverser la Manche.

Sans doute pour décourager les prisonniers le *General Anzeiger* publie l'entrefilet suivant qui mérite d'être souligné pour son invraisemblance criante :

Plaintes extraites du journal d'un officier français.

Berlin. — On a trouvé, dans les poches d'un officier français tué, un journal par lui écrit, et que la *Gazette de Voss* publie :

« *20 août.* — L... Je ne peux plus même monter à cheval. Je m'endormirais et tomberais de fatigue. — Nous dormons en marchant, je crois — pas une minute de repos.

« *24 août.* — On nous commande de tenter une attaque sur Crion. Alarme inutile. Pas un ennemi aux environs. Mon déjeuner : un morceau de pain.

« *25 août.* — Attaque de Crion. Les canons grondent en bruit de tonnerre. Nous nous retranchons comme nous pouvons. Retournons à G... Espérons qne la ville est bien fortifiée ; autrement c'est à désespérer. — Les Bavarois nous font face. Leur artillerie est puissante. En tous cas la guerre n'a pas l'air de tourner comme je l'avais pensé. Il est impossible d'avancer sous ce feu ennemi supérieur au nôtre. Notre artillerie tire de temps à autre *(sic)*.

« *6 septembre.* — Que peut-on faire quand on est découragé et mort de fatigue ? Les shrapnells ennemis éclatent sans trêve à 50 centimètres devant nos fossés de retranchement. Impossible de mettre le nez dehors. Encore plus impossible d'avancer. »

Entre deux portraits — car le *General Anzeiger* est illustré — de Sir John French et de M. Millerand, s'étale en caractères gras la dépêche suivante :

La révolte au Maroc.

La Haye, 20 septembre. **— Les journaux de La Haye confirment que des troubles sérieux ont éclaté au Maroc. Des navires de guerre français et espagnols arrivent pour maintenir l'ordre. La plupart des Européens quittent Tanger en toute hâte, sous la menace des indigènes.**

Dans une « Chronique de la Semaine », glanons cette infâme calomnie sur l'un de nos plus courageux aviateurs :

L'aviateur français Védrines, accusé de haute trahison, a été fusillé.

Le *General Anzeiger* prétend avoir des correspondants à l'étranger et même en France, ce qui lui permet de donner les nouvelles suivantes :

Bordeaux. — Le nouveau ministre de la Guerre, Millerand, met les « flemmards » à la porte. — Le *Temps* publi *(sic)* des choses incroyables sur les moyens employés pour se soustraire et avoir un bon petit poste tranquille loin de l'ennemi. On a créé aussi différents postes dont voici les titres : Régisseur des provinces conquises, surveillant des vaches laitières, surveillant d'aéroplane, et en surplus ils recevaient encore des appointements !

Milan. — L'aspect de Paris est aujourd'hui extraordinaire. Dans plusieurs rues les pavés sont arrachés. Longchamp, Saint-Cloud, Saint-Germain sont remplis de troupeaux. Mais il y a une pénurie de bergers et de vachers. Un avocat célèbre à Saint-Cloud a donné le bon exemple et mène chaque jour les bêtes qui lui sont confiées à l'abreuvoir. Qui soigne les bêtes a droit à 5 francs. Ouvrez n'importe quel journal et cette question vous saute aux yeux écrite en grosses lettres : Savez-vous traire ?

Mais ce qui attire le plus la badauderie des Parisiens, ce sont les travaux de défense. Ça sent la poudre et le Parisien ne craint pas l'ennemi. Chaque Parisien, si c'était permis, pousserait jusqu'à Chantilly pour voir les Prussiens. Dans beaucoup de maisons, il faut grimper sur des barricades et sur des sacs de sable avant de pouvoir y pénétrer.

On fait sauter les maisons à la dynamite dans les zones dangereuses. Autour de Paris, c'est un océan de décombres. Des milliers de maisons sont rasées.

Maintenant que nous voici édifiés sur la valeur des informations du *General Anzeiger*, nous apprécierons d'autant mieux cet avis placé en tête de la première colonne :

A NOS LECTEURS

Grâce à la complaisance et la largeur de vues du général commandant la place de Wesel, nous pouvons faire paraître ce bulletin. Nous nous contenterons de relater les faits sans commentaires, restant avec intention strictement neutre et impartial. Les prisoniers (sic) *et blessés français ont pu se rendre compte que nous ne sommes pas des barbares, que toutes les horreurs commises soit disant* (sic) *par les Allemands n'étaient que pure calomnie.*

Nous avons visité les blessés français à l'hôpital de Wesel. Tous furent unanimes pour reconnaître les bons soins et la nourriture excellente qu'ils reçoivent.

Inutile d'ajouter que les histoires débitées par le *General Anzeiger* n'eurent d'autre résultat vis-à-vis des prisonniers que celui de les faire beaucoup rire. Le piège était vraiment trop grossier et, si les rédacteurs de ce canard invraisemblable ont pu croire à son action, c'est que leurs compatriotes, pour lesquels ils écrivent d'ordinaire, sont prêts à avaler les bourdes les plus stupides.



Vaines tentatives allemandes contre la fidélité des prisonniers musulmans.

Les Allemands ont fait tous leurs efforts pour tâcher de détacher les prisonniers marocains, algériens et tunisiens de notre cause et pour les emmener combattre soit dans leurs rangs contre les Russes, soit en Turquie dans les Dardanelles.

Pour atteindre ce but ils prirent soin de séparer, dans les camps, des Français, Belges, Anglais ou Russes tous les prisonniers musulmans. Puis ils leur amenèrent des interprètes chargés de les impressionner par des nouvelles fantastiques.

En avril 1915, un prisonnier civil renvoyé en France put apporter d'Allemagne un document qui lui avait été remis là-bas par les musulmans, avec prière de le livrer à la publicité. C'est le compte rendu d'une de ces tentatives infructueuses faites par nos ennemis :

Protestations des Musulmans français contre les tentatives allemandes pour les détourner de leurs devoirs de patriotes.

Aujourd'hui... l'autorité allemande nous a convoqués, à dix heures du matin, et, par l'organe d'un interprète parlant un idiome égyptien, nous fit la déclaration suivante :

« La Turquie vient de déclarer la guerre sainte à toutes les nations chrétiennes, à l'exception de

l'Allemagne et de l'Autriche. Au début de cette guerre, l'Angleterre, sachant que la Turquie était notre alliée, refusa de lui délivrer deux cuirassés qu'elle avait eu la malencontreuse idée de commander chez elle. Cela constitue, de la part d'une nation comme l'Angleterre, un vol.

« La généreuse Allemagne, révoltée par de pareils procédés, dédommagea la Turquie en lui faisant don de deux de ses plus magnifiques cuirassés : le *Breslau* et le *Gœben*. Nous devons vous ajouter que tous les turcos, prisonniers en Allemagne, ont répondu à l'appel de la Turquie et combattent, actuellement, dans les rangs ottomans contre les Russes. Ce geste ne constitue nullement une trahison de leur part, puisque le Cheik ul Islam, qui réside à Constantinople, a fait appel à tous les mahométans de la terre et que la totalité des musulmans y a répondu.

« Le Maroc est à feu et à sang. Les Français ont bombardé et détruit la ville de Marakech, pour punir les Marocains qui se sont soulevés. La France n'a épargné ni femmes ni enfants et s'est mise ainsi au ban de l'humanité. Quant à l'Italie elle est neutre, et le grand chef des Roumis, devenu son allié, entreprend la conquête de l'Égypte. »

Ces déclarations, faites dans un idiome que les goumiers n'entendaient pas très bien, nous obligèrent à prier l'officier de bien vouloir nous les refaire en français. Mais, au préalable, nous fîmes part à l'interprète de notre étonnement à l'annonce de pareilles nouvelles, et nous le priâmes de bien vouloir nous dire dans quel but il nous les faisait connaître.

L'interprète, pris au dépourvu, commença par balbutier quelques mots inintelligibles et finit par nous déclarer que c'était à seule fin de nous mettre au courant de la politique.

L'officier nous refit, en français, les mêmes déclarations, et comme, probablement, il allait ajouter quelques réflexions personnelles, un autre officier lui fit signe de n'ajouter aucun commentaire.

Nous répondîmes aux autorités allemandes que nous étions tous Algériens et que nous ne comprenions pas ce qu'on attendait de nous ; que plusieurs de nous occupaient des postes, soit dans la magistrature, soit dans l'administration française, et qu'au surplus nous avions juré fidélité à la France, qui protégeait nos biens et nos familles :

« Quant à ce qui concerne le Maroc, dîmes-nous, les faits que vous relatez ne nous intéressent nullement, attendu que nous habitons un autre territoire.

« Vous voulez bien nous parler de religion, mais vous savez aussi bien que nous que les questions de nationalité passent avant la question de religion, et qu'avant d'être des disciples de Mahomet nous sommes et resterons surtout Français. Nous vous remercions tout de même de vous être dérangés pour nous annoncer de pareilles nouvelles. »

L'officier nous recommanda de ne rien dire, ni aux Français, ni aux Anglais, ni aux Russes, ni aux Belges prisonniers avec nous, de la communication que nous venions d'entendre.

C'est par ces mots que la réunion prit fin, et nous regagnâmes notre camp.

Telle est la relation exacte de ce qui nous fut dit dans la matinée du lundi 23 novembre 1914.

Pour finir, nous tenons à déclarer que, malgré tout ce qui pourra advenir, et *dussions-nous être menés à toutes les tortures*, rien ne pourra altérer notre indéfectible attachement à la France, et que, malgré toutes les menaces, nous demeurerons à jamais dévoués et fidèles.

(Suivent les signatures de tous les Musulmans internés.)

Pour d'autres camps les Allemands espérèrent avoir trouvé mieux. Ils produisirent devant les prisonniers musulmans l'émir Ali-Pacha, l'un des fils de l'émir Abd-el-Kader, et le cheik Ahmed el Krouzbari. Ces deux personnages avaient pour double mission de les amener à déserter notre uniforme et à réengager dans l'armée allemande opérant aux Dardanelles.

Ce fut peine perdue et quand l'émir et le cheik, après des harangues enflammées, les invitèrent à signer un acte, tout préparé d'avance, d'obéissance à l'empereur Guillaume, tous sans exception refusèrent. En vain furent-ils menacés de mauvais traitements, ils restèrent inébranlables.

A Erfürt, au dire d'un soldat belge depuis évadé, un interprète réunit certain jour les musulmans prisonniers pour leur annoncer que la guerre sainte était déclarée et les inviter à défendre la religion de Mahomet contre « ces chiens d'Arméniens et ces hérétiques de Persans ». Neuf tirailleurs se laissèrent tromper par ces beaux discours, mais heureusement un de leurs camarades, fils d'un instituteur arabe de Mostaganem, prit la parole à son tour pour expliquer à ces naïfs qu'ils ne pouvaient servir qu'un drapeau, celui de la France, et que le Coran défendait de se parjurer. Sur quoi les neuf tirailleurs déclarèrent que jamais ils ne manqueraient aux préceptes du livre du Prophète. Après cet insuccès, les musulmans furent retirés d'Erfürt et envoyés dans un autre camp.

Que quelques musulmans se soient laissé

prendre aux mensonges allemands, surtout quand ils étaient circonvenus isolément, le fait est probable, mais il ne s'agit là que de cas exceptionnels. La fidélité touchante de nos soldats musulmans prisonniers a contribué grandement, au contraire, à ruiner le résultat le plus important que l'Allemagne espérait tirer de la déclaration de guerre de la Turquie : la révolte générale du monde islamique contre l'Angleterre et la France.

*
* *

Comment les prisonniers sont traités chez nous. - Insolence des officiers boches. - Le régime du simple soldat.

Quoi qu'aient prétendu les Allemands, il est certain que la population française s'est montrée correcte et même charitable à l'égard des prisonniers allemands.

Partout où ces prisonniers devaient passer, les autorités prenaient d'ailleurs les devants pour qu'aucun incident fâcheux ne se produisît. Témoin cette proclamation du maire de Nancy, datant du début de la guerre :

« Mes chers Concitoyens,

« Les hostilités sont commencées : des prisonniers ennemis arrivent et peuvent encore arriver isolés ou en très petits groupes dans notre ville.

« Il ne faut pas nous livrer contre eux à des manifestations hostiles ou injurieuses. Agir autrement serait indigne de Français.

« Nancy, le 4 août 1914.

« *Le Maire*,
« Joseph Laurent. »

On évita d'ailleurs, autant que possible, de faire traverser par les convois de prisonniers les agglomérations importantes. C'est ainsi que Paris ne connut jamais les cortèges de prisonniers que nos ennemis exhibèrent à Berlin et qu'il nous eût été si facile d'organiser.

Si quelquefois des incidents se produisirent soit dans les gares au passage des trains de prisonniers, soit à leur arrivée dans diverses localités, ce furent des manifestations individuelles et dont la plupart du temps les assistants firent eux-mêmes justice. Les enquêtes ouvertes à ce sujet ont d'ailleurs démontré que presque toujours les auteurs de ces altercations, malgré tout regrettables, étaient des Belges ou des réfugiés des régions envahies de notre pays, exaspérés par les multiples cruautés auxquelles ils avaient assisté. C'étaient encore des parents de soldats tués ou mutilés.

Mais comment ne pas placer, à côté de ces faits fort rares, la générosité avec laquelle tant de personnes charitables donnèrent aux ennemis prisonniers de la nourriture, du linge, des vêtements ! Combien de mères et d'épouses, dont les enfants ou les maris étaient exposés aux balles allemandes, soignèrent avec dévouement des prisonniers blessés dans les hôpitaux

de première ligne, les infirmeries de gare, les hôpitaux d'évacuation ; combien se chargèrent d'écrire à leurs familles, quand ceux-ci ne pouvaient le faire. Et même dans les pays où se déroulait une lutte que nos ennemis avaient rendue si sauvage, combien d'habitants dont la maison était dévastée, la fortune compromise, qui avaient eu à souffrir pendant un certain temps des horreurs de l'occupation, se montrèrent compatissants envers les prisonniers !

Suivant la pente naturelle de la générosité française, notre gouvernement accorda aux prisonniers un régime fort doux : alimentation substantielle, distribution de tabac, régime paternel, droit de dépenses illimitées, solde élevée pour les officiers ; on alla, dans certains endroits, jusqu'à leur accorder la liberté sur parole. Et si tout cela dut être par la suite atténué, ce fut sous la poussée de l'opinion publique avertie, par des témoignages irrécusables, de la façon barbare dont presque toujours les nôtres étaient traités en Allemagne.

Faut-il rappeler la morgue qu'affichaient leurs officiers prisonniers au début de la guerre, les regards insolents avec lesquels ils dévisageaient leurs gardiens et toute personne devant les approcher, l'arrogance avec laquelle, eux vaincus, employaient pour parler un ton qui eût été insupportable chez des vainqueurs ?

Une trentaine d'officiers allemands arrivent au Puy, en septembre 1914, après la bataille de la Marne ; un repas froid a été préparé au buffet de la gare à leur intention. Ces messieurs ne le

trouvent pas suffisant : ils réclament des sandwichs et du champagne.

« Nous paierons », ajoutent-ils.

Et comme on ne leur donne pas de champagne, ils se montrent très mécontents.

« Bah, nous en boirons dans quinze jours, à Paris, avec toute l'armée allemande ! »

A Nantes, un officier allemand interpelle une sentinelle et lui commande brutalement de cirer ses bottes. Celle-ci se met à rire, l'officier la frappe ; alors le soldat, un vigoureux breton, lui « lessive soigneusement le visage », selon ses propres termes.

A Dijon, des officiers allemands, dont le train stationne en gare, injurient les gens qui vont et viennent sur le quai, les tournent en ridicule, annoncent leurs prochaines et décisives victoires.

La vérité, c'est que l'on montra beaucoup trop de mansuétude, pendant les premiers mois des hostilités, à l'égard de ces individus qui croyaient affirmer la prétendue supériorité de leur race par leur grossièreté et leurs inconvenances. Sait-on qu'à Draguignan ces messieurs étaient logés dans le meilleur hôtel de la ville ; qu'à Barcelonnette, pendant l'hiver 1914-1915, on faillit organiser une chasse au chamois en leur honneur ; qu'à Cannes ils donnaient des thés et des réceptions à l'Hôtel du Prince de Galles ; qu'au château de Fougères ils se livraient à de véritables orgies et qu'un capitaine de service, ayant voulu mettre le holà, fut réprimandé par ses supérieurs ? Dans les villes où les officiers allemands étaient prisonniers sur

parole, ils parlaient haut dans la rue, bousculaient les gens sur les trottoirs, exigeaient dans les magasins qu'on les servît avant tout le monde, tenaient aux femmes dans la rue des propos déplacés.

Il fallut bien des articles de journaux, bien des protestations des populations au milieu desquelles ces faits se produisaient quotidiennement, pour que notre autorité militaire plaçât les officiers allemands prisonniers sous un régime se rapprochant davantage de celui auquel nos propres officiers captifs étaient soumis depuis le début.



Passons maintenant aux simples soldats prisonniers. Un même règlement a été institué pour tous les camps alors qu'en Allemagne chaque camp d'internement possède presque son autonomie, ce qui a provoqué bien des abus.

Nos agglomérations de prisonniers ne sont pas constituées aussi nombreuses qu'en Allemagne où elles atteignent et dépassent parfois les chiffres de dix mille et de quinze mille hommes. Tandis qu'au delà du Rhin les soldats des troupes alliées ont été parqués sans méthode, au hasard des circonstances, chez nous on a préféré fournir des groupes moins compacts, afin d'être certain de trouver sur place du travail à tous les hommes valides. Ainsi ont été épargnées aux captifs internés en

France les longues et déprimantes heures perdues dans l'inaction.

Les prisonniers travaillent soit dans le camp, soit au dehors. Selon les besoins de la région, il a été constitué dans chaque camp des ateliers de cordonniers, de sabotiers, de tailleurs, de scierie et menuiserie, de corderie, de maréchalerie, des équipes de jardiniers, etc. Les hommes vont et viennent sous la surveillance de territoriaux baïonnette au canon. Les ordres sont donnés par des sous-officiers allemands placés sous la direction de sous-officiers français.

Le rendement d'une journée est évalué à 2 fr. 50, dont 0 fr. 20 sont remis à chaque homme comme argent de poche, le reste servant à sa nourriture et à son entretien. Certains ouvriers expéditifs gagnent de 0 fr. 35 à 0 fr. 40.

Aux heures de repos et le dimanche les hommes ont à leur disposition des jeux et une bibliothèque.

Il arrive souvent que les prisonniers soient employés dans des chantiers disséminés dans la campagne. Généralement ils se rendent à ces chantiers vers six heures du matin et rentrent le soir au camp, quelquefois cependant, etquand le chantier est éloigné, ils couchent à proximité, toujours sous la surveillance des territoriaux. Ils coupent les arbres dans les forêts de l'État, refont des routes, élargissent des voies ferrées, redressent des cours d'eau, etc. Chaque détachement comprend de cent à deux cents hommes.

Des prisonniers peuvènt également être mis, dans un intérêt général, au service de collectivités : départements, communes ou syndicats d'agriculteurs formés dans une commune pour traiter avec l'autorité militaire et assurer l'exécution des conventions intervenues.

Lorsque logement, nourriture et couchage sont fournis par les cultivateurs, ceux-ci versent en plus 0 fr. 40 par homme, dont 0 fr. 20 pour l'habillement et 0 fr. 20 pour le prisonnier. Si l'employeur ne fournit que le logement et le couchage, il paie 1 fr. 50 et, s'il ne fournit rien, 1 fr. 60, 0 fr. 20 revenant toujours au prisonnier. Le commandant de l'escouade peut supprimer cette rémunération si le travail est mauvais.

Les prisonniers sont généralement très dociles, les punitions sont rares. Les châtiments corporels, si en honneur dans l'armée allemande, sont rigoureusement interdits et ceci n'est pas sans étonner les captifs.

Le dimanche, toute liberté est accordée pour la pratique des devoirs religieux. Un autel existe dans chaque camp où tour à tour un prêtre catholique et un pasteur officient.

Dans les camps où il y a des originaires de l'Alsace-Lorraine, ceux-ci sont logés à part et ne travaillent que s'ils le désirent. Beaucoup demandent à s'engager dans les rangs de l'armée française. Des gradés font la classe à ceux qui ignorent notre langue ou ne la connaissent que médiocrement.

*
* *

L'évasion du sergent Morillot et de ses deux camarades.

L'article 35 des Instructions sur les Prisonniers de Guerre du 28 mars 1893, émanant de notre Ministère de la Guerre, et les articles 2 et 4 du décret impérial rendu à Saint-Cloud le 4 août 1811 précisent la situation des évadés qui peut ainsi se résumer :

L'évasion est un acte très naturel qui n'est contraire ni à l'honneur militaire ni aux lois morales. Le prisonnier évadé et repris sera simplement soumis à une surveillance plus rigoureuse. Il pourra être enfermé dans une forteresse.

1811, date où la France était toute-puissante, où elle faisait des prisonniers par milliers dans toutes les parties de l'Europe et ne s'en laissait guère prendre. Le droit à l'évasion proclamé près d'un siècle avant la Convention de La Haye et à une telle époque n'en dit-il pas long sur le degré de notre civilisation et de notre humanité !

Il n'y a qu'un cas où un ancien prisonnier repris est passible des tribunaux et de la peine capitale. C'est lorsque, libéré après avoir donné sa parole d'honneur qu'il s'abstiendrait de combattre à nouveau soit contre la puissance qui l'avait capturé, soit contre ses alliés, il a été retrouvé dans les rangs des belligérants. La

Convention de La Haye (article 20) et notre Code Militaire s'accordent pour faire perdre à à cet individu le droit au traitement des prisonniers de guerre.

Les tentatives d'évasion se produisent surtout après la capture. Le prisonnier se trouve, en effet, à côté des lignes ennemies ; en risquant quelques coups de feu des sentinelles, il peut parfois, s'il est ingénieux, trouver l'occasion de rejoindre ses compatriotes.

Il est beaucoup plus difficile de s'évader au cours du voyage vers le camp d'internement ou du camp d'internement même. La surveillance est très stricte et puis l'ignorance de la langue ou seulement du pays formeront fréquemment des obstacles insurmontables ; les vêtements militaires, s'il n'arrive pas à s'en débarrasser et à les remplacer par des vêtements civils, feront reconnaître l'évadé. Enfin autre problème, il faudra se nourrir pendant les jours passés en territoire ennemi avant d'atteindre la frontière libératrice et à chaque ravitaillement on risquera d'éveiller des soupçons.

Combiner soigneusement une évasion, savoir attendre pendant des semaines et des mois le moment propice, suivre le chemin le plus direct en détournant les soupçons et en répondant hardiment et vraisemblablement aux questions posées, coucher dans les bois, ne manger par prudence que des légumes crus ramassés dans les champs ou des fruits dérobés, tout cela demande des qualités d'audace, de sang-froid, d'endurance peu communes. Rares sont déjà

les évasions de ce genre dont les acteurs ont été repris après un commencement d'exécution, plus rares encore sont celles qui ont réussi entièrement.

Il semble que les Français ont surpassé singulièrement les Allemands dans cet art difficile. On peut dire qu'à quelques unités près, tous les prisonniers allemands qui cherchèrent à s'évader virent avorter leur projet; au contraire, pendant la durée des hostilités, quelques centaines de Français prisonniers en Allemagne ont réussi à rentrer dans leur patrie après les péripéties les plus singulières et les plus mouvementées. Naturellement ces évasions avaient toutes lieu par la Hollande ou la Suisse, où les fugitifs sont assurés d'être bien reçus, et ne peuvent être entreprises que par nos compatriotes internés dans des camps situés relativement à proximité de ces deux pays neutres.

Traverser les lignes allemandes dans toute leur profondeur pour rejoindre nos propres lignes serait impossible. Quelques prisonniers français retenus pour des travaux dans les régions envahies du nord de la France ont pu s'évader en se cachant chez des compatriotes qui leur fournissaient des vêtements civils, au péril de leur vie, puis en traversant toute la Belgique pour gagner la Hollande.

La presse a publié plusieurs récits d'évasion de prisonniers français, mais un certain nombre étaient fantaisistes ou tout au moins fortement exagérés. Celui qui suit est d'une authenticité absolue.

Le sergent Louis Morillot, le soldat Johanny

HISTOIRE ANECDOTIQUE

DE LA

GUERRE DE 1914-1915

Par **FRANC-NOHAIN** et **PAUL DELAY**

AVIS

Les personnes désireuses de recevoir les fascicules de cette **Histoire anecdotique de la Guerre de 1914-1915** au fur et à mesure de leur publication sont priées de remplir le bulletin ci-contre et de nous le retourner directement 10, rue Cassette, Paris (6e).

Pour éviter des ports de factures et de lettres inutiles, les factures ne seront envoyées successivement qu'après livraison de trois fascicules.

La publication ne dépassera pas 18 fascicules : si elle dépassait ce chiffre, les souscripteurs à la *collection complète* rece-

vraient gratuitement les fascicules 19 et suivants. Nous comptons même que la publication sera complète en 15 ou 16 fascicules.

P. LETHIELLEUX, Éditeur
10, RUE CASSETTE, PARIS (6e)

Cette histoire formera environ 15 à 18 fascicules en format in-12 (*sans gravures*)

PRIX DE CHAQUE FASCICULE : **0 FR. 60**; *franco*, **0 FR. 70**

Le premier fascicule a paru le 15 mars 1915
Les fascicules suivants paraîtront successivement à raison d'un fascicule par quinzaine

APERÇU DE LA PUBLICATION

FASCICULE I
La Déclaration de Guerre et l'Etat de siège.

FASCICULE II
Paris menacé - Paris sauvé

FASCICULE III
Les Alsaciens-Lorrains et les Etrangers au service de la France.

FASCICULE IV
La Bienfaisance pendant la Guerre.

FASCICULE V
Les blessés, les morts.

FASCICULE VI
L'Aumônerie militaire de terre et de mer.

FASCICULE VII
L'Armée française
a) *Les dépôts*. L'appel des classes. Equipement et instruction.

FASCICULE VIII
L'Armée française
b) *Sur le Front*.

FASCICULE IX
L'Armée française
c) *Les services d'arrière*.

FASCICULE X
Les Anglais et leur armée continentale.

FASCICULE XI
Les Belges et leur gouvernement en France.

FASCICULE XII
Les prisonniers allemands et les prisonniers français, etc.

Retourner ce Bulletin à la **Librairie P. LETHIELLEUX**
10, RUE CASSETTE, PARIS (6e)

BULLETIN DE DEMANDE

Je soussigné[1]

déclare souscrire à tous les fascicules de la collection **Histoire anecdotique de la Guerre de 1914-1915**, par FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY, *au prix de* **soixante-dix centimes** *chaque fascicule rendu franco à domicile, jusqu'à concurrence de 18 fascicules. Si les fascicules dépassaient le nombre de 18, les fascicules* **19** *et suivants me seraient envoyés gratuitement.*

SIGNATURE :

(1) Nom et adresse bien exacts, très lisiblement écrits, avec indication du bureau de poste s'il y a lieu.

RAISON D'ÊTRE DE CETTE PUBLICATION

Écrite d'une plume alerte, cette Histoire anecdotique ne vise nullement à dévoiler les plans militaires ou les secrets diplomatiques. Bien des années se passeront avant que le récit certain des événements actuels puisse être raisonnablement tenté. On ne trouvera dans cette collection que des choses vécues dont les auteurs, écrivains et journalistes de talent, se sont efforcés à rendre, pour le grand public, la lecture instructive, facile et attrayante.

Chaque fascicule, formant un tout, a été écrit avec un souci constant de la sincérité et de l'authenticité les plus scrupuleuses, en un style pittoresque et très littéraire. Le succès de la publication se justifie, car c'est une mine extrêmement riche d'anecdotes et de documents ingénieusement groupés.

Cette collection, la collection idéale de la famille, car elle peut être mise entre les mains de tous, est indispensable pour tous ceux qui s'intéressent aux faits extraordinaires que nous vivons, et qui désirent en garder le durable souvenir. Nul doute d'ailleurs qu'elle ne soit largement utilisée par les historiens futurs de la Grande Guerre.

Paris. — Devalois, 144, av. du Maine (11 dans le passage).

Brillant, tous deux de l'infanterie coloniale, et Émile Houthaere, du 1[er] territorial d'infanterie, avaient été faits prisonniers le 20 septembre 1914 après la reddition de Maubeuge.

Ils furent internés au camp de Wesel, entouré de hautes palissades et de fils de fer barbelés et électrifiés.

Brillant s'évada une première fois, mais, rattrapé à trois kilomètres de la frontière hollandaise, il fut condamné à quinze jours de cellule.

C'est le sergent Louis Morillot qui conçut le plan d'évasion. Ayant reçu l'ordre d'emmener avec lui quelques hommes pour une corvée à l'extérieur du camp, il leur fit prendre deux pelles de trop et, quand il traversa le camp, il fit signe à Brillant et à Houthaere de le suivre.

Au cours de la corvée qui consistait à enterrer divers débris, les trois amis se placèrent dans un trou creusé d'avance, leurs camarades jetèrent dessus du sable jusqu'à hauteur d'homme puis recouvrirent les têtes avec des sacs dissimulés sous de la paille et des débris de papier. Après quoi ils retournèrent au camp.

Les trois évadés restèrent dans cette position tant qu'ils entendirent croasser les corbeaux ; quand ces oiseaux eurent disparu, ils furent certains que la nuit était venue et ils sortirent du trou.

Ils eurent la chance de retrouver la rivière Lippe que Brillant avait déjà traversée lors de sa première évasion ainsi que le canot dont il s'était servi. De l'autre côté de la rivière ils marchèrent toute la nuit s'orientant avec une boussole.

Au jour ils se cachèrent dans un buisson pour ne repartir qu'à la nuit. Ils étaient très fatigués lorsqu'ils s'aperçurent qu'ils étaient arrivés en territoire hollandais.

Arrêtés à Utrecht, ils furent relâchés peu après, ayant pu prouver qu'ils étaient entrés en Hollande sans armes et en civil. Ils gagnèrent alors l'Angleterre puis la France.

*
* *

Le Pape Benoît XV obtient l'échange des grands blessés, des médecins et du personnel infirmier. - Le retour des prisonniers.

A la fin de l'année 1914, le Pape Benoît XV intervint auprès de tous les Chefs des États en guerre pour que ceux-ci consentissent à échanger les prisonniers reconnus inaptes au service militaire à la suite de blessures ou de maladies. Le Pape faisait remarquer que détenir des hommes ne pouvant plus prendre les armes constituait un acte de cruauté inutile en même temps qu'une lourde charge.

Les Chefs des États adhérèrent à cette généreuse initiative. M. Poincaré envoya au Pape, le 5 janvier 1915, le télégramme suivant :

« En réponse à la bienveillante proposition que Votre Sainteté m'a fait l'honneur de me transmettre dans son télégramme d'hier, je m'empresse de lui donner l'assurance que la France, fidèle à ses traditions de générosité, a

toujours traité les prisonniers de guerre avec humanité et qu'elle étudie les moyens d'échanger en totalité ceux qui seraient définitivement inaptes au service militaire. »

En même temps, et conformément à la Convention de Genève, la France réclamait la libération des médecins-majors et du personnel sanitaire emmenés indûment comme prisonniers en Allemagne, affirmant qu'elle était toute prête à renvoyer les médecins et les infirmiers ennemis, détenus par elle uniquement par mesure de réciprocité.

L'Allemagne mit une mauvaise volonté visible à conclure ces divers arrangements, soulevant à chaque instant quelque nouvelle difficulté. Enfin, au mois d'avril 1915, un accord complet intervint et il fut entendu que les grands blessés, les médecins-majors et le personnel infirmier faits prisonniers des deux côtés seraient renvoyés à titre d'échange dans leur pays d'origine.

Cet échange se fit par la Suisse et avec le concours des autorités de ce pays. Du côté allemand les prisonniers arrivaient par Constance en territoire suisse pour le traverser dans toute sa longueur jusqu'à Bellegarde. A ce dernier endroit les évacués étaient remis par les délégués suisses entre les mains des autorités françaises. Du côté français, les mêmes formalités s'accomplissaient en sens inverse, les grands blessés, médecins et infirmiers allemands étant à Bellegarde confiés aux Suisses qui les conduisaient jusqu'à Constance.

On devine la joie de nos compatriotes prison-

niers. Souvent les Allemands les retinrent huit, dix, quinze jours à Constance — il est un convoi qui resta ainsi dix-neuf jours — pendant que leurs nationaux à échanger attendaient de leur côté à Lyon.

Avant de les laisser partir les Allemands photographiaient nos compatriotes et les soumettaient à toutes les formalités de la mensuration afin de s'assurer qu'ils n'auraient plus à les retrouver sur des champs de bataille.

Cette reddition de prisonniers fit éclater une fois de plus la charité proverbiale des Suisses et aussi leurs sentiments à notre égard. A quelques cents mètres de Constance se trouve la première station suisse. Que le train arrive de jour ou de nuit, la plus grande partie de la population, hommes, femmes, enfants, étaient là, criant : Vive la France ! et offrant à nos compatriotes du lait, du bouillon, des sandwichs, du tabac, des fleurs. Cette attitude était d'autant plus frappante qu'elle se déroulait dans un pays de Suisse allemande, travaillé sans cesse par nos ennemis, et où, au début de la guerre, on prétendait qu'ils recueillaient de la sympathie.

Tout le long du trajet en territoire suisse des acclamations semblables retentissaient et, dès que le train s'arrêtait quelques minutes, hommes et femmes se précipitaient, présentant mille douceurs à qui voulait les prendre. L'empressement populaire fut tellement flagrant que les colonies d'Allemands habitant la Suisse, et qui s'étaient singulièrement accrues avant la guerre, multiplièrent les démarches pour le faire cesser

et obtenir l'interdiction de l'accès des gares au public lors du passage des trains contenant nos compatriotes rapatriés. Rappelons qu'en Suisse chacun est libre d'entrer dans une gare ou sur les quais qu'il ait ou non un billet, ce n'est que lorsqu'un voyageur est monté dans un wagon que l'administration s'avise de vérifier s'il se trouve en règle.

Les Allemands réussirent dans certains endroits, la population venait alors se masser hors de la gare et poussait au passage des trains des cris enthousiastes.

Lorsque c'étaient des convois de blessés, de médecins et d'infirmiers allemands, la Croix-Rouge toujours correcte leur faisait distribuer des aliments, mais les Suisses ne se livraient à aucune manifestation, seuls les Allemands habitant le pays se rendaient à la gare.

Certain jour, deux trains contenant l'un des Français rapatriés d'Allemagne, l'autre des Allemands rapatriés de France, se croisèrent et séjournèrent pendant quelques minutes sur deux voies parallèles. Sans hésiter toute la population s'était portée vers nos compatriotes, laissant vide le quai le long duquel s'était rangé le convoi des Allemands.

Déjà touchés par un accueil si chaleureux nos compatriotes ressentaient une émotion encore plus grande quand ils touchaient le sol de France, de cette patrie que les grands blessés avaient cru ne jamais revoir. Les pauvres gens qui avaient tant souffert physiquement et moralement en Allemagne, qu'ils fussent soldats ou officiers, serraient en pleurant les mains

des membres de notre Croix-Rouge qui s'empressaient vers eux.

Les premiers blessés arrivèrent en France sans qu'aucune pompe officielle eût été prévue en leur honneur. Certes, ils furent bien traités, pourvus abondamment de ce qui leur manquait, mais il semblait que le pays pour qui ils avaient risqué leur vie se devait de leur témoigner sa reconnaissance par l'organe de quelques-uns de ses représentants autorisés. C'est ce que toute la presse proclama et cet oubli regrettable fut bientôt réparé.

M. Justin Godart, sous-secrétaire d'État au ministère de la Guerre, alla recevoir solennellement un convoi de rapatriés à Lyon, puis, pour les convois suivants, une cérémonie militaire se déroula à Bellegarde. A l'arrivée de chaque convoi, des soldats avec le drapeau présentaient les armes et une musique jouait la *Marseillaise*.

M. Poincaré alla, au mois de juillet, saluer, en gare d'Aubervilliers, un des convois qui poursuivit sa route jusqu'à Paris ; une autre fois, ce fut M. Mithouard, président du Conseil Municipal de Paris, qui accomplit cette noble tâche.

Les grands blessés étaient dirigés selon leur état vers des hôpitaux ou des établissements de convalescence pour achever d'être guéris ou étaient rendus à leurs familles. Quant aux médecins-majors et infirmiers bien portants, il leur était accordé une permission de douze jours.

Beaucoup de ces prisonniers, en rentrant de captivité, n'oublièrent pas que c'était en grande partie à l'intervention du Pape qu'ils devaient

leur délivrance. C'est ainsi que l'évêque d'Orléans, Mgr Touchet, fut chargé par plusieurs d'entre eux de transmettre à Benoît XV une adresse de remerciements. En retour il reçut la lettre suivante du Cardinal Gasparri, secrétaire d'État du Saint-Siège :

Monseigneur,

Vous ne vous êtes pas trompé en supposant que le merci des soldats français délivrés de leur captivité irait au cœur du Saint-Père.

Je suis reconnaissant à Votre Grandeur de leur avoir fourni l'occasion de l'exprimer et de m'avoir écrit, pour transmettre à Sa Sainteté, leur filial message.

Le Pape ne saurait rester indifférent aux témoignages de gratitude qui, de tous côtés et sous des formes diverses, sont venus lui prouver que son intention a été comprise et ses efforts couronnés d'heureux succès.

Mais les remerciements tout simples et tout confiants que Votre Grandeur a recueillis ont particulièrement touché le Souverain Pontife.

Il s'est plu à y voir cette spontanéité d'âme qui donne aux plus modestes fils de France une sorte de noblesse instinctive, cette sincérité aussi qui leur fait rendre hommage à la vérité dès qu'ils la reconnaissent, et qui, pour le dire en passant, explique dans une très large mesure le si réconfortant réveil religieux de votre cher pays.

Sa Sainteté bénit très affectueusement les prisonniers français qui, par votre bienveillante entremise, lui ont procuré cette satisfaction intime.

Je prie Votre Grandeur d'agréer l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

Gasparri.

*
* *

On devine avec quelle émotion les familles retrouvaient les êtres chéris qu'elles avaient cru si longtemps perdus à jamais. La plupart du temps, hélas ! le bonheur était tristement atténué par la vue des infirmités auxquelles ces braves soldats de France étaient désormais condamnés. Mais leurs sentiments étaient si élevés, la confiance dans l'avenir si complète, le courage pour entreprendre un état compatible avec les infirmités si admirable, que chacun en oubliait l'angoisse du premier moment. Et justement fiers du héros qui leur était revenu, père, mère, femme, enfants ne pensaient plus à la déchéance physique du rescapé de tant de tragiques aventures pour ne voir qu'une chose : sa grandeur et sa beauté morales.

943-15. — Paris. Imprimerie des Orphelins-Apprentis d'Auteuil,
40, rue La Fontaine, 40

Paris. — DEVALOIS, 144, av. du Maine (11 dans le passage).